



## Les milieux fragiles

ENTRER

RETOUR AU MENU



## Table des matières

2.	LES MILIEUX FRAGILES ET LES ÉCOSYSTÈMES FORESTIERS EXCEPTIONNELS .....	129
2.1	LES GÉNÉRALITÉS .....	129
2.2	L'IDENTIFICATION ET LA DESCRIPTION DES MILIEUX FRAGILES ..	131
2.2.1	Les sols minces .....	133
2.2.2	Les sites à pente forte .....	139
2.2.3	Les sites hydriques .....	145
2.2.4	Les sols dénudés .....	151
2.3	L'IDENTIFICATION ET LA DESCRIPTION DES ÉCOSYSTÈMES FORESTIERS EXCEPTIONNELS (EFE) .....	162
2.3.1	Les critères d'identification pour les forêts anciennes et les écosystèmes forestiers rares .....	163
2.3.1.1	Le type d'écosystème forestier exceptionnel .....	163
2.3.1.2	L'écosystème forestier rare .....	165
2.4	LES ESPÈCES VÉGÉTALES MENACÉES .....	166
2.5	LES ESPÈCES FAUNIQUES MENACÉES ET VULNÉRABLES .....	170
2.6	LES SECTEURS D'INTÉRÊT .....	178
2.6.1	Les corridors panoramiques .....	178
2.6.2	Les zones de villégiature .....	183
2.6.3	Les stations de recherche .....	185
2.6.4	Les zones de préservation intégrale .....	185
2.6.4.1	Les sites archéologiques .....	185
2.6.4.2	Les sites classés historiques et les lieux historiques nationaux ..	187
2.6.4.3	Les zones de préservation et de prélèvement de la faune .....	187
2.6.4.3.1	Les réserves fauniques .....	187
2.6.4.4	Les réserves écologiques .....	187
2.6.4.5	Les parcs .....	189
2.6.4.6	Les refuges d'oiseaux migrateurs .....	189
2.7	LES SECTEURS D'USAGE .....	190
2.7.1	Les carrières et sablières .....	190
2.7.2	La disposition des déchets solides .....	191
2.8	LE BILAN DES RETOMBÉES ÉCONOMIQUES RELIÉES AUX ÉCOSYSTÈMES FORESTIERS EXCEPTIONNELS, AUX MILIEUX FRAGILES ET AUX SECTEURS D'INTÉRÊT .....	202
2.9	LES PROBLÈMES RELIÉS AUX ÉCOSYSTÈMES FORESTIERS EXCEPTIONNELS, AUX MILIEUX FRAGILES ET AUX SECTEURS D'INTÉRÊT .....	203

## Liste des tableaux

Tableau 1 :	Superficie et proportion des sols minces dans les localités de la <i>MRC Avignon</i> .....	134
Tableau 2 :	Superficie et proportion des sols minces dans les localités de la <i>MRC Bonaventure</i> .....	135
Tableau 3 :	Superficie et proportion des sols minces dans les localités de la <i>MRC Rocher-Percé</i> .....	136
Tableau 4 :	Superficie et proportion des sols minces dans les localités de la <i>MRC Côte-de-Gaspé</i> .....	137
Tableau 5 :	Superficie et proportion des sols minces dans les localités de la <i>MRC Denis-Riverin</i> .....	138
Tableau 6 :	Superficie présentant des pentes fortes (classe E ou de 31 à 40%) et abruptes (classe F ou 41% et plus) dans les municipalités de la <i>MRC Avignon</i> .....	140
Tableau 7 :	Superficie présentant des pentes fortes (classe E ou de 31 à 40%) et abruptes (classe F ou 41% et plus) dans les localités de la <i>MRC Bonaventure</i> .....	141
Tableau 8 :	Superficie présentant des pentes fortes (classe E ou de 31 à 40%) et abruptes (classe F ou 41% et plus) dans les localités de la <i>MRC Rocher-Percé</i> .....	142
Tableau 9 :	Superficie présentant des pentes fortes (classe E ou de 31 à 40%) et abruptes (classe F ou 41% et plus) dans les localités de la <i>MRC Côte-de-Gaspé</i> .....	143
Tableau 10:	Superficie présentant des pentes fortes (classe E ou de 31 à 40%) et abruptes (classe F ou 41% et plus) dans les localités de la <i>MRC Denis-Riverin</i> .....	144
Tableau 11:	Superficie des sites présentant un régime hydrique V (très humide) dans les localités de la <i>MRC Avignon</i> .....	146
Tableau 12:	Superficie des sites présentant un régime hydrique V (très humide) dans les localités de la <i>MRC Bonaventure</i> .....	147
Tableau 13:	Superficie des sites présentant un régime hydrique V (très humide) dans les localités de la <i>MRC Rocher-Percé</i> .....	148
Tableau 14:	Superficie des sites présentant un régime hydrique V (très humide) dans les localités de la <i>MRC Côte-de-Gaspé</i> .....	149

## Liste des tableaux (suite)

Tableau 15:	Superficie des sites présentant un régime hydrique V (très humide) dans les localités de la <i>MRC Denis-Riverin</i> .....	150
Tableau 16:	Superficie présentant des dénudés humides et des dénudés secs dans les localités de la <i>MRC Avignon</i> .....	153
Tableau 17:	Superficie présentant des dénudés humides et des dénudés secs dans les localités de la <i>MRC Bonaventure</i> .....	155
Tableau 18:	Superficie présentant des dénudés humides et des dénudés secs dans les localités de la <i>MRC Rocher-Percé</i> .....	157
Tableau 19:	Superficie présentant des dénudés humides et des dénudés secs dans les localités de la <i>MRC Côte-de-Gaspé</i> .....	159
Tableau 20:	Superficie présentant des dénudés humides et des dénudés secs dans les localités de la <i>MRC Denis-Riverin</i> .....	161
Tableau 21:	Âge et critères dendrométriques minimaux des dominants permettant d'identifier les forêts candidates au titre de forêt ancienne .....	164
Tableau 22:	Plantes menacées ou vulnérables ou susceptibles d'être désignées et qui peuvent être présentes sur le territoire AFOGÎM .....	167
Tableau 23:	Espèces fauniques menacées ou vulnérables ou susceptibles d'être désignées ainsi pouvant être présentes dans le territoire de l'agence régionale de mise en valeur des forêts privées de la Gaspésie-Les Îles ( <i>AFOGÎM</i> ) .....	171
Tableau 24:	Inventaire des sites de disposition des déchets, carrières, sablières et sols contaminés – <i>MRC Avignon</i> .....	192
Tableau 25:	Inventaire des sites de disposition des déchets, carrières, sablières et sols contaminés – <i>MRC de Bonaventure</i> .....	193
Tableau 26:	Inventaire des sites de disposition des déchets, carrières, sablières et sols contaminés – <i>MRC Rocher-Percé</i> .....	194
Tableau 27:	Inventaire des sites de dispositions de déchets, carrières, sablières et sols contaminés - <i>MRC Côte-de-Gaspé</i> .....	195
Tableau 28:	Inventaire des sites de disposition des déchets, carrières, sablières et sols contaminés - <i>MRC Denis-Riverin</i> .....	196

## Liste des cartes

Carte 1 :	Les espèces menacées ou vulnérables - <i>MRC Avignon</i> .....	173
Carte 2 :	Les espèces menacées ou vulnérables - <i>MRC Bonaventure</i> .....	174
Carte 3 :	Les espèces menacées ou vulnérables - <i>MRC Rocher-Percé</i> .....	175
Carte 4 :	Les espèces menacées ou vulnérables - <i>MRC Côte-de-Gaspé</i> .....	176
Carte 5 :	Les espèces menacées ou vulnérables - <i>MRC Denis-Riverin</i> .....	177
Carte 6 :	Les milieux fragiles - <i>MRC Avignon</i> .....	197
Carte 7 :	Les milieux fragiles - <i>MRC Bonaventure</i> .....	198
Carte 8 :	Les milieux fragiles - <i>MRC Rocher-Percé</i> .....	199
Carte 9 :	Les milieux fragiles - <i>MRC Côte-de-Gaspé</i> .....	200
Carte 10:	Les milieux fragiles - <i>MRC Denis-Riverin</i> .....	201

---

Bibliographie .....	205
---------------------	-----

## 2. LES MILIEUX FRAGILES ET LES ÉCOSYSTÈMES FORESTIERS EXCEPTIONNELS

---

### 2.1 LES GÉNÉRALITÉS

La forêt boréale de la Gaspésie a évolué sous l'influence cyclique de perturbations naturelles importantes telles les feux de forêt et les épidémies d'insectes ravageurs (*e.g.* tordeuse des bourgeons de l'épinette, arpenreuse de la pruche). Ces écosystèmes ont conservé naturellement toute leur complexité et leur diversité, tant dans leur composition en espèces que dans leur structure et dans l'âge des peuplements (*WWF-UQCN*, 1998).

Malheureusement, on constate dans le dernier siècle un taux de disparition accéléré de plusieurs espèces. Cette disparition est parallèle à l'industrialisation et au développement des activités humaines. En conséquence, environ 15% des espèces vivantes au Québec ont un statut préoccupant et doivent faire l'objet d'une attention particulière (Québec, 1996b). L'utilisation multiple des ressources tend aussi à réduire la complexité des écosystèmes forestiers, complexité si importante au maintien de la biodiversité. Un bon exemple est l'élimination des vieux peuplements forestiers par l'industrie forestière alors qu'une place devrait leur être réservée dans la mosaïque forestière. Cette réalité est de plus en plus reconnue par les intervenants forestiers et l'aménagement écosystémique basé sur un concept de développement durable et sur la dynamique et les perturbations naturelles se voient d'être une orientation adéquate pour l'aménagement de vastes territoires (Gauthier *et al.*, 1997).

En 1989, le gouvernement du Québec adoptait la *Loi sur les espèces menacées ou vulnérables* (Québec, 1992a) et mandatait du même coup le ministère de l'Environnement et de la Faune d'administrer cette loi. L'objectif général de cette loi est de préserver l'ensemble de la diversité génétique des écosystèmes québécois et :

1. Empêcher la disparition des espèces floristiques du Québec ;
2. Éviter la diminution des espèces floristiques menacées ou vulnérables ;
3. Assurer la conservation et la restauration de leurs habitats ou le rétablissement des populations si requis ;
4. Éviter que toute espèce floristique ne devienne menacée ou vulnérable.

Les attentes et exigences de la communauté internationale, des marchés mondiaux et de la population canadienne, en regard du développement durable, incitent le gouvernement du Québec à favoriser la conservation de la biodiversité des forêts sous sa juridiction (forêt publique) ou pour lesquelles des programmes de mise en valeur sont mis en oeuvre (forêt privée). Le *MRN* s'engageait aussi, depuis l'adoption de la stratégie de mise en oeuvre au Québec de la convention internationale sur la diversité biologique, à mettre l'accent sur l'identification et la conservation d'*écosystèmes forestiers exceptionnels (EFE)* du Québec (Québec, 1997a).

La *Stratégie de protection des forêts du Québec* (Québec, 1994a) emboîtait le pas en prenant six décisions reliées à la conservation des milieux fragiles sur terre publique. Le groupe de travail sur les écosystèmes forestiers exceptionnels (*GTEFE*) a ainsi été mandaté pour identifier les *EFE* du Québec (Bergeron *et al.*, 1997; Québec, 1997a, St-Laurent, 1998). Ces écosystèmes ont plusieurs fonctions écologiques (régulation du climat, absorption des substances toxiques, cycle des éléments nutritifs, habitat, diversité génétique et biologique, stockage de l'eau, etc.), sociales et culturelles (informations scientifiques, récréation, etc.) et de production (fruits, sauvagines, tourbe, etc.) (Cox, 1993).

De plus, le *MRN* modifiait en 1996 la *Loi sur les forêts* afin de favoriser l'aménagement durable des forêts sur la base de six critères, dont celui de la diversité biologique. Enfin, suite à l'adoption d'une politique sur les espèces menacées ou vulnérables par le gouvernement du Québec en 1992 (Québec, 1992a), et suite à la création de deux comités aviseurs sur les espèces menacées et vulnérables, un document sur les espèces menacées ou vulnérables intitulé «*Biodiversité du milieu forestier, Bilan et engagements du ministère des Ressources naturelles*» a été créé (Québec, 1996d). Ce document brosse un portrait général de la biodiversité des forêts québécoises, dégage les principales pistes d'actions envisageables et tente de provoquer de nouvelles réflexions.

## 2.2 L'IDENTIFICATION ET LA DESCRIPTION DES MILIEUX FRAGILES

Malgré la grande vulnérabilité des milieux fragiles face aux opérations forestières, aucune restriction ne s'applique sur ces sites quant à leur exploitation sur le territoire privé. Toutefois, la *Stratégie de protection des forêts* (Québec, 1994a) et le *RNI* (Québec, 1996e) prévoient une série de modalités visant à protéger les milieux fragiles sur la terre publique. Alors que le Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (*BAPE*) souhaite que le *MRN* exerce un leadership dans la protection des forêts publiques (Québec, 1994a), il est tout aussi souhaitable que les exigences de la stratégie et du *RNI* concernant ces modalités viennent s'appliquer en territoire privé. Les milieux fragiles analysés dans le présent document sont donc sensiblement les mêmes que ceux décrits dans ces ouvrages, et sont donc composés : de sites à sol mince, de sites à pente forte, de sites hydriques et de sites à sol dénudé sec ou humide.

Récemment, le Service d'extension en foresterie de l'Est-du-Québec a publié une clé d'aide à la décision à l'intention des forestiers professionnels quant à la protection des milieux fragiles (*SEFEQ*, 1997). Ce guide traite notamment des sites à sol mince, à pente forte et mal drainés. La *Stratégie de protection des forêts* (Québec, 1994a) prévoyait aussi plusieurs mesures afin de protéger les milieux fragiles. Parmi ces mesures, mentionnons :

- La création d'un *guide d'identification de la pessière à épinette noire et cladonies* ;
- La création d'un *guide préliminaire d'identification des milieux fragiles* ;  
(version préliminaire disponible) ;
- La création d'un *guide définissant les traitements sylvicoles à privilégier dans les milieux fragiles*.

L'analyse des données d'inventaire écoforestier du troisième programme décennal nous renseigne sur la présence et sur la quantité de milieux fragiles sur le territoire d'*AFOGÎM*. Toutefois, il est présentement impossible de localiser ces milieux sur le territoire étant donné l'impossibilité d'effectuer des requêtes spatiales avec les outils disponibles à ce jour.



Il n'existe pas, à proprement dit, de cartes des sols (pédologiques) pour l'ensemble de la région gaspésienne. Les seules cartes existantes ne se rapportent qu'à de petites surfaces très isolées les unes des autres. Seules les cartes écoforestières font une évaluation des sols pour la totalité de la Gaspésie. Il faut cependant utiliser ces données avec prudence puisqu'il ne s'agit pas de données prises au sol, mais d'évaluations faites à partir de photographies aériennes.

Malgré ces imprécisions, nous pouvons cependant tirer quelques conclusions d'ordre général. D'abord, les sols minces représentent une forte proportion du territoire en forêt privée dans les MRC Rocher-Percé (37.3%), Côte-de-Gaspé (22.4%) et Denis-Riverin (37.9%). Ces proportions sont de beaucoup supérieures à celles observées dans les MRC Avignon (6.4%) et Bonaventure (11.4%). Comme on peut le voir aux tableaux 1 à 5, la présence de sols minces ne dépend pas seulement de la présence de pentes escarpées. L'absence de dépôts meubles, la présence d'affleurements rocheux, un climat et une végétation favorables au développement du sol et la protection de celui-ci par une végétation adéquate sont tous des facteurs qui exercent une influence sur l'abondance des sols minces.

### 2.2.1 Les sols minces

Les sols minces peuvent être identifiés par un symbole cartographique sur la carte écoforestière ou dans les données d'inventaire du troisième programme décennal. Ainsi, les strates présentant les codes *IAR* (till indifférencié mince), *8AR* (dépôt d'altération mince) et *R* (substratum rocheux) ont été retenues comme étant des milieux fragiles. Le till indifférencié mince a une épaisseur moyenne se situant entre 25 cm et un mètre alors que le dépôt d'altération mince est constitué de matériaux fins dont l'épaisseur moyenne varie entre 25 cm et 1 mètre. Le substratum rocheux est un affleurement rocheux pouvant être recouvert de matériel meuble d'une épaisseur moyenne inférieure à 25 cm.

## MRC Avignon

Dans la *MRC* Avignon, les proportions de sols minces en forêt privée sont généralement plus basses (total de 6.4%). Ainsi, les municipalités de l'Ascension-de-Patapédia, St-Omer et de St-Alexis-de-Matapédia possèdent 1% ou moins de sols minces. En terme de superficie totale, c'est la municipalité de Nouvelle qui contient la plus grande superficie de sols minces avec 1 227 hectares, suivie de la municipalité voisine d'Escuminac avec 851 hectares. Aucun till indifférencié mince n'est présent dans la *MRC* Avignon alors que les dépôts d'altérations minces composent la majorité des sols minces.

Tableau 1 : Superficie et proportion des **sols minces** dans les localités de la *MRC* Avignon

<b>Localité</b>	<b>Roche-mère (ha)</b>	<b>Dépôt altération (ha)</b>	<b>Total (ha)</b>	<b>Forêt privée (ha)</b>	<b>(%)</b>
<i>Maria</i>	88	634	722	6 786	10.6
<i>Carleton</i>	9	200	209	4 896	4.3
<i>St-Omer</i>	1	18	19	3 167	0.6
<i>Nouvelle</i>	207	1 020	1 227	11 308	10.9
<i>Escuminac</i>	32	819	851	5 975	14.2
<i>Pointe-à-la-Croix</i>	64	679	743	5 813	12.8
<i>Restigouche (sud-est)</i>	8	625	633	3 642	17.4
<i>St-André-de-Restigouche</i>	0	91	91	7 769	1.2
<i>Matapédia</i>	108	6	114	6 076	1.9
<i>St-Alexis-de-Matapédia</i>	70	0	70	6 744	1.0
<i>St-François-d'Assise</i>	194	12	206	8 828	2.3
<i>L'Ascension-de-Patapédia</i>	0	0	0	4 547	0.0
<i>Rivière-Nouvelle/Ruisseau-Fergusson</i>	19	0	19	1 032	1.8
<b>TOTAL</b>	<b>800</b>	<b>4 104</b>	<b>4 904</b>	<b>76 583</b>	<b>6.4</b>

## MRC Bonaventure

L'analyse des résultats présentés dans le tableau 2 révèle que deux localités de la *MRC Bonaventure* (Casapédia-St-Jules et Rivière-Bonaventure) ont plus du quart (>25%) de leur territoire privé qui est constitué de sols minces. C'est cependant la municipalité de New Richmond qui comporte la plus grande superficie de sols minces, soit 1 786 hectares et de Casapédia 2 653 ha. Ce sont également ces deux municipalités qui comprennent les plus grandes superficies de substratum rocheux (*R*). Dans la plupart des municipalités, le till indifférencié mince est le sol mince le plus commun avec un total de 4 964 hectares pour la *MRC Bonaventure*. Les municipalités de Bonaventure, Hope et Hopetown présentent les plus bas niveaux quant à la proportion de la superficie totale des sols minces et ce, avec 0.8%, 1.7% et 1.7%, respectivement.

Tableau 2 : Superficie et proportion des sols minces dans les localités de la *MRC Bonaventure*

Localité	Roche-mère (ha)	Till (ha)	Dépôt altération (ha)	Total (ha)	Forêt privée (ha)	(%)
<i>Shigawake</i>	73	456	127	656	3 631	18.1
<i>St-Godefroi</i>	183	162	351	696	3 343	20.8
<i>Hopetown</i>	10	57	7	74	4 410	1.7
<i>Hope</i>	7	34	37	78	4 649	1.7
<i>Paspébiac</i>	7	355	0	362	5 946	12.7
<i>New Carlisle</i>	0	129	0	129	5 614	2.3
<i>Bonaventure</i>	0	55	0	55	6 774	0.8
<i>St-Elzéar</i>	52	343	193	588	7 620	7.7
<i>St-Siméon</i>	0	667	0	667	4 346	15.3
<i>Caplan</i>	0	712	17	729	5 857	12.4
<i>St-Alphonse</i>	31	359	140	530	8 447	6.3
<i>New-Richmond</i>	287	780	719	1 786	11 442	15.6
<i>Casapédia-St-Jules</i>	886	647	1 120	2 653	8 684	64.0
<i>Rivière-Bonaventure</i>	23	208	68	299	898	33.3
<b>TOTAL</b>	<b>1 559</b>	<b>4 964</b>	<b>2 779</b>	<b>9 302</b>	<b>81 661</b>	<b>11.4</b>

## MRC Rocher-Percé

La MRC Rocher-Percé présente des sols minces sur plus du tiers de la superficie du territoire. Les municipalités de Grande-Rivière, Percé, Saint-François et Port-Daniel possèdent les plus grandes superficies de sols minces composés majoritairement de dépôts d'altérations.

Tableau 3 : Superficie et proportion des **sols minces** dans les localités de la **MRC Rocher-Percé**

<b>Localité</b>	<b>Roche-mère (ha)</b>	<b>Till (ha)</b>	<b>Dépôt altération (ha)</b>	<b>Total (ha)</b>	<b>Forêt privée (ha)</b>	<b>(%)</b>
<i>Percé</i>	826	923	3 459	5 208	25 498	20.4
<i>Ste-Thérèse</i>	6	0	1 298	1 304	2 639	49.4
<i>Grande-Rivière</i>	674	0	4 868	5 542	7 183	77.1
Saint-François	258	0	1 978	2 236	3 066	72.9
<i>Pabos</i>	190	0	365	555	1 138	48.8
<i>Chandler</i>	100	0	720	820	1 201	68.3
<i>Pabos Mills</i>	815	0	58	873	1 320	66.1
<i>Newport</i>	982	788	8	1 778	4 359	40.8
<i>Anse-aux-Gascons</i>	662	1 445	51	2 158	5 536	39.0
<i>Port-Daniel</i>	642	1 515	158	2 315	9 282	24.9
<i>TNO</i>	99	0	829	928	2 311	40.2
<b>TOTAL</b>	<b>5 254</b>	<b>4 671</b>	<b>13 792</b>	<b>23 717</b>	<b>63 533</b>	<b>37.3</b>

## MRC Côte-de-Gaspé

La présence de sols minces est moins accentuée dans la MRC Côte-de-Gaspé. Ce sont principalement des dépôts d'altérations qui composent près de 70% des sols minces de la région. Ces dépôts sont situés dans la ville de Gaspé et la municipalité de Grande-Vallée et en territoire non organisé.

Tableau 4 : Superficie et proportion des **sols minces** dans les localités de la **MRC Côte-de-Gaspé**

<b>Localité</b>	<b>Roche-mère (ha)</b>	<b>Till (ha)</b>	<b>Dépôt altération (ha)</b>	<b>Total (ha)</b>	<b>Forêt privée (ha)</b>	<b>(%)</b>
<i>Gaspé</i>	233	1 681	4 559	6 473	36 548	17.7
<i>Cloridorme</i>	16	195	608	819	2 316	35.4
<i>Petite-Vallée</i>	100	11	476	587	1 785	32.9
<i>Grande-Vallée</i>	292	305	629	1 226	3 014	40.7
<i>Murdochville</i>	0	0	0	0	0	0.0
<i>TNO</i>	285	248	731	1 264	2 635	48.0
<b>TOTAL</b>	<b>926</b>	<b>2 440</b>	<b>7 003</b>	<b>10 369</b>	<b>46 298</b>	<b>22.4</b>

## MRC Denis-Riverin

Dans la MRC Denis-Riverin, ce type de sols minces est très fréquent. En effet, on les retrouve sur plus de 37.9% du territoire forestier de la MRC. Les deux principaux types de dépôts présents sont les dépôts d'altérations et les tills que l'on retrouve dans une proportion de 46% et 32% respectivement. À noter aussi que la présence de roche-mère sur plus de 4 071 hectares qui s'explique par des secteurs en pente forte sur le territoire de la forêt privée de la MRC.

Tableau 5 : Superficie et proportion des **sols minces** dans les localités de la **MRC Denis-Riverin**

<b>Localité</b>	<b>Roche-mère (ha)</b>	<b>Till (ha)</b>	<b>Dépôt altération (ha)</b>	<b>Total (ha)</b>	<b>Forêt privée (ha)</b>	<b>(%)</b>
<i>Rivière-Madeleine</i>	836	11 630	2 046	4 045	6 968	58.1
<i>Mont-Louis</i>	836	327	1 133	2 296	4 827	47.6
<i>Mont St-Pierre</i>	172	0	72	244	778	31.4
<i>Rivière-à-Claude</i>	585	2	889	1 476	2 690	54.9
<i>Marsoui</i>	236	0	177	413	1 428	28.9
<i>La Martre</i>	200	667	982	1 849	3 436	53.8
<i>Tourelle</i>	317	1 721	10	2 048	4 459	45.9
<i>Sainte-Anne-des-Monts</i>	69	1 534	710	2 313	8 358	27.7
<i>Cap-Chat</i>	84	0	1 859	1 943	9 737	20.0
<i>Capucins</i>	182	0	406	588	2 252	26.1
<i>TNO</i>	554	605	301	1 460	4 371	33.4
<b>TOTAL</b>	<b>4 071</b>	<b>6 019</b>	<b>8 585</b>	<b>18 675</b>	<b>49 304</b>	<b>37.9</b>

### 2.2.2 Les sites à pente forte

Dans leur schéma d'aménagement, les *MRC* Avignon et Bonaventure ont identifié les sites à pente forte comme zones de contrainte (secteurs instables et dangereux pour la sécurité publique) et plus spécifiquement comme zone d'érosion (*MRC* Avignon, 1987; *MRC* Bonaventure, 1987). Traditionnellement en forêt privée, les sites à pente forte sont les sites présentant des pentes de 31% et plus. Dans le présent ouvrage, une distinction est faite entre les pentes fortes, soit de 31% à 40%, et les pentes abruptes qui présentent un gradient de 40% et plus.

Le Groupe de travail sur les milieux fragiles (*GTMF*) a récemment souligné le fait que la réalisation de travaux d'aménagement forestier dans les forêts situées en pente présente des contraintes opérationnelles importantes mais aussi des risques environnementaux particuliers (Québec, 1998h). Selon le *GTMF*, les risques principaux sont l'érosion de surface, l'altération de la qualité des paysages et la perte de superficie productive. Toujours selon le *GTMF*, ces problèmes sont reliés non pas seulement à la topographie (gradient, longueur et uniformité de la pente) mais aussi au type de dépôts de surface, au régime hydrique du sol et au patron d'écoulement de l'eau dans le versant. Par son *guide des saines pratiques forestières dans les pentes du Québec*, le *GTMF* a établi des grilles techniques basées sur les paramètres de fragilité ci-haut mentionnés et sur des micro-caractéristiques du versant afin de reconnaître les versants fragiles (Québec, 1998h). Ce guide propose également plusieurs pratiques forestières, moyens et solutions afin de minimiser les risques environnementaux reliés à divers type de travaux d'aménagement forestier (construction de chemins forestiers, sentiers de débardage, choix du procédé de récolte, etc.) dans des sites à pente forte. La compilation de ces pentes a été effectuée à partir de la base de données écoforestières de l'inventaire du troisième programme décennal.



## MRC Avignon

Dans la *MRC* Avignon, on note la présence de très forts reliefs et ce, dans toutes les municipalités. Le portrait général de la *MRC* révèle que près de 30% du territoire de la forêt privée présente des pentes fortes ou abruptes. Dans la municipalité de Carleton, plus de 50% du territoire privé se compose de sites à pente forte, majoritairement abrupte à près de 41%.

Enfin, l'analyse des données d'inventaire nous informe qu'aucune des deux *MRC* ne présente des classes de pente de type «S», soit des sites entourés par des pentes de plus de 41%. Il est important d'ajouter que la fragilité d'un milieu ne dépend pas seulement de la classe de pente mais aussi d'autres facteurs telles la nature du dépôt de surface, la longueur de la pente, etc.

Tableau 6: Superficie présentant des **pent**es fortes (classe E ou de 31 à 40%) et **abruptes** (classe F ou 41% et plus) dans les municipalités de la *MRC* Avignon

<b>Localité</b>	<b>31 à 40% (ha)</b>	<b>41% et + (ha)</b>	<b>Total (ha)</b>	<b>Forêt privée (ha)</b>	<b>%</b>
<i>Maria</i>	613	1 497	2 110	6 786	31.1
<i>Carleton</i>	504	2 004	2 508	4 896	51.2
<i>St-Omer</i>	263	1 123	1 386	3 167	43.8
<i>Nouvelle</i>	1 012	2 497	3 509	11 308	31.0
<i>Escuminac</i>	844	570	1 414	5 975	23.7
<i>Pointe-à-la-Croix</i>	1 133	998	2 131	5 813	36.7
<i>Restigouche (sud-est)</i>	464	522	986	3 642	27.1
<i>St-André-de-Restigouche</i>	784	782	1 529	7 769	19.7
<i>Matapédia</i>	1 241	1 302	2 543	6 076	41.9
<i>St-Alexis-de-Matapédia</i>	431	1 253	1 684	6 744	25.0
<i>St-François-d'Assise</i>	495	1 300	1 795	8 828	20.3
<i>L'Ascension-de-Patapédia</i>	280	694	974	4 547	21.4
<i>Rivière-Nouvelle/Ruisseau-Fergusson</i>	162	92	254	1 032	24.6
<b>TOTAL</b>	<b>8 226</b>	<b>14 634</b>	<b>22 823</b>	<b>76 583</b>	<b>29.8</b>

## MRC Bonaventure

L'analyse du tableau 7 révèle que le territoire d'*AFOGÎM* de la *MRC Bonaventure* contient relativement peu de sites à pente forte et abrupte (6.4% de tout son territoire forestier privé). En effet, les localités situées à l'est de la municipalité de Cascapédia-St-Jules montrent très peu de reliefs à pente forte et abrupte (2.7% de leur territoire forestier privé) comparées aux municipalités de Cascapédia-St-Jules (59.4%) et Rivière-Bonaventure (11.9%).

Ces pentes fortes sont d'ailleurs en étroite relation avec l'abondance de sols minces pour ces mêmes trois municipalités. C'est la municipalité de St-Jules qui contient le plus de sites à pente forte (en quantité et en proportion) et plus particulièrement à pente abrupte (2 013 ha).

Tableau 7 : Superficie présentant des **pent**es fortes (classe E ou de 31 à 40%) et **abruptes** (classe F ou 41% et plus) dans les localités de la *MRC Bonaventure*

<b>Localité</b>	<b>31 à 40% (ha)</b>	<b>41% et + (ha)</b>	<b>Total (ha)</b>	<b>Forêt privée (ha)</b>	<b>%</b>
<i>Shigawake</i>	101	35	136	3 631	3.7
<i>St-Godefroi</i>	172	61	233	3 343	7.0
<i>Hopetown</i>	71	82	153	4 410	3.5
<i>Hope</i>	12	0	12	4 649	0.3
<i>Paspébiac</i>	18	0	18	5 946	0.7
<i>New Carlisle</i>	2	0	2	5 614	0.0
<i>Bonaventure</i>	14	19	33	6 774	0.5
<i>St-Elzéar</i>	135	119	254	7 620	3.3
<i>St-Siméon</i>	0	0	0	4 346	0.0
<i>Caplan</i>	113	103	216	5 857	3.7
<i>St-Alphonse</i>	188	149	337	8 447	4.0
<i>New-Richmond</i>	380	637	1 017	11 442	8.9
<i>Cascapédia-St-Jules</i>	1 099	1 641	2 740	8 684	59.4
<i>Rivière-Bonaventure</i>	69	38	107	898	11.9
<b>TOTAL</b>	<b>2 374</b>	<b>2 884</b>	<b>5 258</b>	<b>81 661</b>	<b>6.4</b>

## MRC Rocher-Percé

Selon les données apparaissant au tableau 8, les municipalités de la MRC Rocher-Percé comptent une faible proportion de sites à pente forte. Cette proportion est d'ailleurs plus faible dans les municipalités que dans les territoires non occupés. Les municipalités où l'on compte le plus de fortes pentes sont Percé, Grande-Rivière, Pabos et St-François-de-Pabos. À Percé, ce pourcentage s'explique par la présence de petites montagnes aux parois escarpées, pour les trois autres municipalités, l'explication vient plutôt de la présence de cours d'eau creusant des vallées profondes en forme de "V".

Tableau 8 : Superficie présentant des **pentés fortes** (classe E ou de 31 à 40%) **et abruptes** (classe F ou 41% et plus) dans les localités de la **MRC Rocher-Percé**

<b>Localité</b>	<b>31 à 40% (ha)</b>	<b>41% et + (ha)</b>	<b>Total (ha)</b>	<b>Forêt privée (ha)</b>	<b>%</b>
<i>Percé</i>	957	742	1 699	25 498	6.7
<i>Ste-Thérèse</i>	11	3	14	2 639	0.5
<i>Grande-Rivière</i>	120	556	676	7 183	9.4
<i>Saint-François</i>	197	370	567	3 066	18.5
<i>Pabos</i>	33	36	69	1 138	6.1
<i>Chandler</i>	41	0	41	1 201	3.4
<i>Pabos Mills</i>	5	16	21	1 320	1.6
<i>Newport</i>	79	51	130	4 359	3.0
<i>Anse-aux-Gascons</i>	118	133	251	5 536	4.5
<i>Port-Daniel</i>	467	168	635	9 282	6.8
<i>TNO</i>	113	334	447	2 311	19.3
<b>TOTAL</b>	<b>2 141</b>	<b>2 409</b>	<b>4 550</b>	<b>63 533</b>	<b>7.2</b>

## MRC Côte-de-Gaspé

Dans cette MRC, les sites à pente forte sont beaucoup plus nombreux que dans la MRC Rocher-Percé. Bien qu'au sud de la Baie de Gaspé, les pentes fortes soient relativement peu abondantes, il n'en est pas de même au nord, du Parc Forillon jusqu'à Grande-Vallée. Dans ce secteur de la MRC, le relief montagneux se jette pratiquement dans la mer. C'est ce qui explique cette abondance de fortes pentes, compte tenu que les terres privées se retrouvent principalement en bordure de la côte. Les plus forts dénivelés se trouvant près de la côte, l'arrière-pays est à bien des endroits beaucoup moins accidentés. D'ailleurs, les sommets des montagnes, sur les flancs desquels se retrouvent les boisés privés, forment souvent des plateaux où les pentes sont beaucoup moins fortes. C'est ce qui explique d'ailleurs le plus faible taux observé dans le secteur de Murdochville.

Tableau 9 : Superficie présentant des **pentés fortes** (classe E ou de 31 à 40%) et **abruptes** (classe F ou 41% et plus) dans les localités de la **MRC Côte-de-Gaspé**

<b>Localité</b>	<b>31 à 40% (ha)</b>	<b>41% et + (ha)</b>	<b>Total (ha)</b>	<b>Forêt privée (ha)</b>	<b>%</b>
<i>Gaspé</i>	1 815	1 283	3 098	36 548	8.5
<i>Cloridorme</i>	200	329	529	2 316	22.8
<i>Petite-Vallée</i>	317	632	949	1 785	53.1
<i>Grande-Vallée</i>	444	823	1 267	3 014	42.0
<i>Murdochville</i>	0	0	0	0	0.0
<i>TNO</i>	213	531	744	2 638	28.2
<b>TOTAL</b>	<b>2 989</b>	<b>3 598</b>	<b>6 581</b>	<b>46 301</b>	<b>14.2</b>

## MRC Denis-Riverin

Dans la MRC Denis-Riverin, le scénario du nord de Côte-de-Gaspé se répète de Madeleine jusqu'à Tourelle, tout en étant plus accentué encore. Les fortes pentes sont concentrées en bordure du littoral, là où sont localisées précisément les forêts privées. Dans certaines municipalités, comme Mont-Saint-Pierre et Rivière-à-Claude, les proportions atteignent même plus du tiers du territoire. Ce scénario change cependant du tout au tout, de Sainte-Anne-des-Monts à Capucins, où une plaine côtière s'étend des Chic-Chocs à la côte. À cet endroit, les pentes fortes moins nombreuses se concentrent en bordure des cours d'eau.

Tableau 10 : Superficie présentant des **pent**es fortes (classe E ou de 31 à 40%) et **abruptes** (classe F ou 41% et plus) dans les localités de la **MRC Denis-Riverin**

<b>Localité</b>	<b>31 à 40% (ha)</b>	<b>41% et + (ha)</b>	<b>Total (ha)</b>	<b>Forêt privée (ha)</b>	<b>%</b>
<i>Rivière-Madeleine</i>	1 291	1 276	2 567	6 968	36.8
<i>Mont-Louis</i>	1 377	1 757	3 134	4 827	64.9
<i>Mont St-Pierre</i>	114	380	494	778	63.5
<i>Rivière-à-Claude</i>	392	970	1 362	2 690	50.6
<i>Marsoui</i>	200	590	790	1 428	55.3
<i>La Martre</i>	329	835	1 164	3 436	33.9
<i>Tourelle</i>	506	1 314	1 820	4 459	40.8
<i>Sainte-Anne-des-Monts</i>	806	535	1 341	8 358	16.0
<i>Cap-Chat</i>	1 062	844	1 906	9 737	19.6
<i>Capucins</i>	173	88	261	2 252	11.6
<i>TNO</i>	753	662	1 415	4 371	32.4
<b>TOTAL</b>	<b>7 003</b>	<b>9 251</b>	<b>16 254</b>	<b>49 304</b>	<b>33.0</b>

### 2.2.3 Les sites hydriques

Les sites hydriques sont des sites très humides où le drainage naturel est déficient. La norme de stratification écoforestière (Québec, 1995a) précise que ces sites sont saturés pendant toute la saison de croissance parce que la nappe phréatique est proche de la surface du sol, quand elle ne l'effleure pas. On retrouve généralement les sites hydriques sur des terrains plats ou faiblement inclinés (tourbières, forêts humides, etc). Ces sites sont identifiés par un régime hydrique portant le symbole V sur les cartes écoforestières ou dans les données d'inventaire du troisième programme décennal. Un régime hydrique de classe V correspond aux classes de drainage 5 (mauvais) et 6 (très mauvais) (*OIFQ*, 1996) et est très souvent associé aux dépôts organiques. L'analyse de ces données a été effectuée et présentée aux tableaux 11 à 15.

Dans la *MRC Avignon*, les municipalités de Maria et de Carleton possèdent plus de 65% des sites hydriques sur terre privée. Les municipalités à l'ouest de la municipalité de Pointe-à-la-Croix ne contiennent aucun site hydrique de classe V sur terre privée, la présence de terrains en pente forte étant très peu propice à l'accumulation de l'eau.

Tableau 11: Superficie des sites présentant un régime hydrique V (très humide) dans les localités de la *MRC Avignon*

<b>Localité</b>	<b>Régime hydriqueV (ha)</b>	<b>Forêt privée (ha)</b>	<b>(%)</b>
<i>Maria</i>	559	6 786	8.2
<i>Carleton</i>	411	4 896	8.4
<i>St-Omer</i>	36	3 167	1.1
<i>Nouvelle</i>	167	11 308	1.5
<i>Escuminac</i>	161	5 975	2.7
<i>Pointe-à-la-Croix</i>	48	5 813	0.8
<i>Ristigouche (sud-est)</i>	44	3 642	1.2
<i>St-André-de-Restigouche</i>	0	7 769	0.0
<i>Matapédia</i>	0	6 076	0.0
<i>St-Alexis-de-Matapédia</i>	0	6 744	0.0
<i>St-François-d'Assise</i>	3	8 828	0.0
<i>L'Ascension-de-Patapédia</i>	0	4 547	0.0
<i>Rivière-Nouvelle/Ruisseau-Fergusson</i>	0	1 032	0.0
<b>TOTAL</b>	<b>1 479</b>	<b>76 583</b>	<b>1.9</b>

Dans la *MRC Bonaventure*, la municipalité de Bonaventure contient une bonne partie des sites très humides de la *MRC*, soit plus de 34% de ceux-ci (801 ha / 2329 ha). Toutefois, seulement 11.8% de son propre territoire présente de tels sites. Il est aussi à remarquer que plusieurs municipalités ne contiennent aucun site hydrique en forêt privée. C'est le cas de la municipalité de Shigawake et du territoire non organisé (TNO) Rivière Bonaventure, secteur Robidoux.

Tableau 12: Superficie des sites présentant un régime hydrique V (très humide) dans les localités de la *MRC Bonaventure*

<b>Localité</b>	<b>Régime hydrique V (ha)</b>	<b>Forêt privée (ha)</b>	<b>(%)</b>
<i>Shigawake</i>	0	3 631	0.0
<i>St-Godefroi</i>	164	3 343	4.9
<i>Hopetown</i>	30	4 410	0.7
<i>Hope</i>	157	4 649	3.4
<i>Paspébiac</i>	59	5 946	2.0
<i>Carlisle</i>	313	5 614	5.6
<i>Bonaventure</i>	801	6 774	11.8
<i>St-Elzéar</i>	28	7 620	0.4
<i>St-Siméon</i>	241	4 346	5.5
<i>Caplan</i>	71	5 857	1.2
<i>St-Alphonse</i>	335	8 447	4.0
<i>New-Richmond</i>	87	11 442	0.8
<i>Cascapédia-St-Jules</i>	43	8 684	1.3
<i>Rivière-Bonaventure</i>	0	898	0.0
<b>TOTAL</b>	<b>2 329</b>	<b>81 661</b>	<b>2.9</b>



Dans la *MRC Rocher-Percé*, selon les données des cartes écoforestières, il existe très peu de superficie à drainage déficient. En effet, on a dénombré 291 hectares dans l'ensemble de la MRC. Ces superficies sont localisées dans les municipalités de Percé, Anse-aux-Gascons, Chandler, Pabos Mills et Port-Daniel.

Tableau 13: Superficie des sites présentant un régime hydrique V (très humide) dans les localités de la *MRC Rocher-Percé*

Localité	Régime hydrique V (ha)	Forêt privée (ha)	(%)
<i>Percé</i>	89	25 498	0.35
<i>St-Thérèse</i>	0	2 639	0.00
<i>Grande-Rivière</i>	0	7 183	0.00
<i>St-François</i>	0	3 066	0.00
<i>Pabos</i>	0	1 138	0.00
<i>Chandler</i>	38	1 201	3.16
<i>Pabos Mills</i>	47	1 320	3.56
<i>Newport</i>	0	4 359	0.00
<i>Gascons</i>	80	5 536	1.45
<i>Port-Daniel</i>	37	9 282	0.4
<i>TNO</i>	0	2 311	0.00
<b>TOTAL</b>	<b>291</b>	<b>63 533</b>	<b>0.46</b>

Dans la *MRC Côte-de-Gaspé*, les superficies identifiées dans la MRC sont très restreintes, à peine 76 hectares sur l'ensemble de la MRC. Seules les municipalités de Gaspé et de Grande-Vallée possèdent ces sites sur des superficies très restreintes.

Tableau 14: Superficie des sites présentant un **régime hydrique V** (très humide) dans les localités de la *MRC Côte-de-Gaspé*

<b>Localité</b>	<b>Régime hydrique V (ha)</b>	<b>Forêt privée (ha)</b>	<b>(%)</b>
<i>Gaspé</i>	54	36 548	0.15
<i>Cloridorme</i>	0	2 316	0.00
<i>Petite Vallée</i>	0	1 785	0.00
<i>Grande-Vallée</i>	22	3 014	0.73
<i>Murdochville</i>	0	0	0.00
<i>TNO</i>	0	2 635	0.00
<b>TOTAL</b>	<b>76</b>	<b>46 298</b>	<b>0.16</b>

Dans la *MRC Denis-Riverin*, la seule localité présentant des sites à drainage déficient est la municipalité de Cap-Chat et ce, sur une superficie très minime (15 ha). Aucun peuplement présentant un drainage déficient n'a été relevé dans les dix autres municipalités du territoire. Le pourcentage élevé de pente forte explique en partie cette situation.

Tableau 15: Superficie des sites présentant un **régime hydrique V** (très humide) dans les localités de la *MRC Denis-Riverin*

<b>Localité</b>	<b>Régime hydrique V (ha)</b>	<b>Forêt privée (ha)</b>	<b>(%)</b>
<i>Rivière Madeleine</i>	0	6 968	0.00
<i>Mont-Louis</i>	0	4 827	0.00
<i>Mont St-Pierre</i>	0	778	0.00
<i>Rivière-à-Claude</i>	0	2 690	0.00
<i>Marsoui</i>	0	1 428	0.00
<i>La Martre</i>	0	3 436	0.00
<i>Tourelle</i>	0	4 459	0.00
<i>Sainte-Anne-des-Monts</i>	0	8 358	0.00
<i>Cap-Chat</i>	15	9 737	0.15
<i>Capucins</i>	0	2 252	0.00
<i>TNO</i>	0	4 371	0.00
<b>TOTAL</b>	<b>15</b>	<b>49 304</b>	<b>0.03</b>

#### 2.2.4 Les sols dénudés

Lorsque nous parlons de sols dénudés, il faut bien comprendre qu'il s'agit de sols naturellement dénudés et non de sites ayant subi une coupe forestière ou quelque autre activité pratiquée par l'homme. De plus le terme "**dénudé**" ne signifie pas «*sans végétation*». Il veut simplement dire que cet endroit est exempt de forêt. Une tourbière, par exemple, qui n'aurait pas été colonisée par des arbres ou par des arbustes, serait considérée comme un sol dénudé.

La norme de stratification écoforestière (Québec, 1995a) identifie deux types de dénudés, soit les dénudés secs et les dénudés humides. Chacun possède un symbole cartographique qui lui est propre.

Ces sous-catégories regroupent évidemment des types de terrains très différents. Ainsi, on pourra retrouver une superficie laissée par un ancien barrage à castor dans la sous-catégorie «*dénudés humides*» et une butte rocheuse dans la sous-catégorie «*dénudés secs*».

La compilation des données d'inventaire du troisième programme décennal pour les MRC est présentée aux tableaux 16 à 20. On constate que ces superficies représentent un faible pourcentage du territoire des MRC.

## **MRC Avignon**

Dans la *MRC* Avignon, neuf (9) dénudés humides totalisant 476 hectares sont présents à Pointe-à-la-Croix. Ces dénudés ont une superficie moyenne de plus de 50 hectares, la taille de ces dénudés variant de 1 à 273 hectares (données non présentées). La proportion des dénudés sur le territoire forestier privé de la municipalité de Pointe-à-la-Croix s'élève ainsi à 8.2% et bien au-delà de la moyenne de la *MRC* qui est de seulement 0.7%. Les municipalités de la partie ouest de la *MRC* ne comportent aucun dénudé.

Tableau 16: Superficie présentant des **dénudés humides et des dénudés secs** dans les localités de la **MRC Avignon**

Localité	Forêt privée	Humides		Secs		Total		%
	ha	ha	Nbre	ha	Nbre	ha	Nbre	
<i>Maria</i>	6 786	17	5	0	0	17	5	0.3
<i>Carleton</i>	4 896	3	1	10	1	13	2	0.3
<i>St-Omer</i>	3 167	29	2	0	0	29	2	0.9
<i>Nouvelle</i>	11 308	4	1	2	1	6	2	0.0
<i>Escuminac</i>	5 975	9	1	9	2	18	3	0.3
<i>Pointe-à-la-Croix</i>	5 813	476	9	0	0	476	9	8.2
<i>Ristigouche (sud-est)</i>	3 642	0	0	0	0	0	0	0.0
<i>St-André-de-Restigouche</i>	7 769	0	0	0	0	0	0	0.0
<i>Matapédia</i>	6 076	0	0	0	0	0	0	0.0
<i>St-Alexis-de-Matapédia</i>	6 744	0	0	0	0	0	0	0.0
<i>St-François-d'Assise</i>	8 828	0	0	0	0	0	0	0.0
<i>L'Ascension-de-Patapédia</i>	4 547	0	0	0	0	0	0	0.0
<i>Rivière-Nouvelle/Ruisseau-Fergusson</i>	1 032	0	0	0	0	0	0	0.0
<b>TOTAL</b>	<b>76 583</b>	<b>538</b>	<b>19</b>	<b>21</b>	<b>4</b>	<b>559</b>	<b>23</b>	<b>0.7</b>

## **MRC Bonaventure**

Quatre-vingt-neuf dénudés humides représentent une superficie totale de 384 hectares sur le territoire de la *MRC* Bonaventure. De ces 89, 20 se retrouvent dans la municipalité de Bonaventure pour une superficie totale de 82 hectares. Aucun dénudé sec n'a été identifié dans la *MRC* alors que tous les dénudés représentent seulement 0.5% du territoire forestier dans la *MRC* Bonaventure. La superficie moyenne d'un dénudé dans cette *MRC* se situe autour de 4 hectares alors que leur taille varie entre 1 et 21 hectares (données non présentées); Shigawake, Caplan et Rivière-Bonaventure ne présentent aucun dénudé.

Tableau 17: Superficie présentant des dénudés humides et des dénudés secs dans les localités de la **MRC Bonaventure**

<b>Localité</b>	<b>Forêt privée</b>	<b>Humides</b>		<b>Secs</b>		<b>Total</b>		<b>%</b>
	<i>ha</i>	<i>ha</i>	<i>Nbre</i>	<i>ha</i>	<i>Nbre</i>	<i>ha</i>	<i>Nbre</i>	
<i>Shigawake</i>	3 631	0	0	0	0	0	0	0.0
<i>St-Godefroi</i>	3 343	25	5	0	0	25	5	0.7
<i>Hopetown</i>	4 410	12	6	0	0	12	6	0.3
<i>Hope</i>	4 649	47	9	0	0	47	9	1.0
<i>Paspébiac</i>	5 946	44	14	0	0	44	14	1.5
<i>New Carlisle</i>	5 614	32	7	0	0	32	7	0.6
<i>Bonaventure</i>	6 774	82	20	0	0	82	20	1.2
<i>St-Elzéar</i>	7 620	14	5	0	0	14	5	0.2
<i>St-Siméon</i>	4 346	45	8	0	0	45	8	1.0
<i>Caplan</i>	5 857	0	0	0	0	0	0	0.0
<i>St-Alphonse</i>	8 447	8	3	0	0	8	3	0.1
<i>New-Richmond</i>	11 442	68	9	0	0	68	9	0.6
<i>Cascapédia-St-Jules</i>	8 684	7	3	0	0	7	3	0.2
<i>Rivière-Bonaventure</i>	898	0	0	0	0	0	0	0.0
<b>TOTAL</b>	<b>81 661</b>	<b>384</b>	<b>89</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>384</b>	<b>89</b>	<b>0.5</b>



## **MRC Rocher-Percé**

On retrouve plus de 77 sites identifiés «*dénudés humides*» sur le territoire totalisant plus de 495 hectares. Près des deux tiers sont localisés sur le territoire de la ville de Percé. Les municipalités de Newport et Anse-aux-Gascons présentent aussi ce type de sol sur environ 1.0% de leur territoire.

Quant aux dénudés secs, ils sont surtout présents dans ces deux mêmes municipalités qui regroupent 87 sites sur les 138 sites présents dans la MRC.

Dans l'ensemble, les sols dénudés représentent une faible portion du territoire de la forêt privée avec 1.0%. De ce pourcentage, seulement 21.8% est qualifié de dénudé sec. Cette situation est surtout due à la partie nord-est de la MRC, où les dénudés humides sont nettement plus abondants que les dénudés secs.

Les terrains découverts humides en bordure du barachois dans la ville de Percé sont probablement les principaux responsables de cette différence entre les deux sous-catégories. Quant au secteur qui va de Pabos-Mills à Anse-aux-Gascons, la proportion relativement importante de sols dénudés humides serait due à la présence de plusieurs lacs entourés de terres humides non boisées.

En ce qui concerne les sols dénudés secs, on ne les retrouve pratiquement que dans trois municipalités : Percé, Newport et Anse-aux-Gascons. À Percé, ce sont les falaises rocheuses qui ont surtout été comptabilisées. Bien que les falaises marines soient abondantes dans les deux autres localités, on rencontre également un bon nombre de petites buttes rocheuses dénudées principalement dans les boisés du secteur ouest de Newport.

Tableau 18: Superficie présentant des dénudés humides et des dénudés secs dans les localités de la **MRC Rocher-Percé**

Localité	Forêt privée	Humides		Secs		Total		%
	ha	ha	Nbre	ha	Nbre	ha	Nbre	
<i>Percé</i>	25 498	327	38	28	5	355	43	1.1
<i>Ste-Thérèse</i>	2 639	0	0	0	0	0	0	0.0
<i>Grande-Rivière</i>	7 183	18	7	8	1	26	8	0.4
<i>Saint-François</i>	3 066	13	2	0	0	13	2	0.4
<i>Pabos</i>	1 138	16	3	0	0	16	3	0.1
<i>Chandler</i>	1 201	0	0	1	1	1	1	0.0
<i>Pabos Mills</i>	1 320	26	4	0	0	26	4	2.0
<i>Newport</i>	4 359	43	13	67	12	110	25	2.5
<i>Anse-aux-Gascons</i>	5 536	52	10	20	5	72	15	1.3
<i>Port-Daniel</i>	9 282	0	0	5	2	5	2	0.0
<i>TNO</i>	2 311	0	0	9	1	9	1	0.4
<b>TOTAL</b>	<b>63 533</b>	<b>495</b>	<b>77</b>	<b>138</b>	<b>27</b>	<b>633</b>	<b>104</b>	<b>1.0</b>

## **MRC Côte-de-Gaspé**

Les dénudés humides sont principalement situés sur le territoire de la ville de Gaspé (94%). Ceux-ci totalisent 360 hectares sur un total de 382 hectares pour l'ensemble du territoire.

Quant aux dénudés secs, ils totalisent 417 hectares dont plus de 50% localisés dans Gaspé. Toutes les municipalités de la MRC possèdent des sols dénudés.

Les sols dénudés représentent aussi une faible proportion du territoire (1.7%). Toutefois, à la différence de la MRC Rocher-Percé, les sols dénudés secs sont nettement plus abondants et sont en quantité comparable aux sols dénudés humides. C'est d'ailleurs ce qui explique le pourcentage deux fois plus élevés de sols dénudés de Côte-de-Gaspé. La distribution des sols dénudés secs et humides n'est toutefois pas répartie uniformément dans la MRC.

Les sols dénudés humides sont distribués presque entièrement dans le sud de la municipalité de Gaspé. Le terrain peu ondulé, la présence des plus importants lacs de la MRC et surtout la présence des barchois des rivières St-Jean, York et Dartmouth sont très certainement les principaux fournisseurs en sols dénudés humides. La portion nord de la MRC est beaucoup plus accidentée et est, par conséquent, beaucoup plus défavorable à l'existence de milieux humides. À l'inverse, le terrain accidenté est favorable aux milieux dénudés secs que sont les falaises et les sommets dénudés des montagnes. Pour cette raison, ils sont relativement fréquents sur la rive nord et peu abondants au sud de l'agglomération de Gaspé.

Tableau 19: Superficie présentant **des dénuvés humides et des dénuvés secs** dans les localités de la **MRC Côte-de-Gaspé**

<b>Localité</b>	<b>Forêt privée</b>	<b>Humides</b>		<b>Secs</b>		<b>Total</b>		<b>%</b>
	<i>ha</i>	<i>ha</i>	<i>Nbre</i>	<i>ha</i>	<i>Nbre</i>	<i>ha</i>	<i>Nbre</i>	
<i>Gaspé</i>	36 548	360	50	235	28	595	78	1.6
<i>Cloridorme</i>	2 316	12	2	16	4	28	6	1.2
<i>Petite-Vallée</i>	1 785	0	0	40	5	40	5	2.2
<i>Grande-Vallée</i>	3 014	10	1	73	7	83	8	2.7
<i>Murdochville</i>	0	0	0	0	0	0	0	0.0
<i>TNO</i>	2 635	0	0	53	4	53	4	2.0
<b>TOTAL</b>	<b>46 298</b>	<b>382</b>	<b>53</b>	<b>417</b>	<b>48</b>	<b>799</b>	<b>101</b>	<b>1.7</b>

## **MRC Denis-Riverin**

Les caractéristiques des sols dénudés de Denis-Riverin ressemblent en plus prononcées à celles de la rive nord de la MRC Côte-de-Gaspé. Les sols dénudés humides sont relativement rares et les sols dénudés secs sont particulièrement abondants à cause des fortes dénivellations rencontrées sur les terres privées de cette MRC. Les falaises, les escarpements et les amoncellements de matériaux, que l'on retrouve au pied de ceux-ci, sont autant de milieux dénudés secs que l'on observe fréquemment dans la MRC. Il faut cependant remarquer qu'ils sont surtout abondants de Rivière-Madeleine à La Martre et sur les territoires non organisés, là où précisément le relief est le plus accidenté.

Dans le secteur de la plaine côtière allant de Sainte-Anne-des-Monts à Capucins, les pentes fortes sont beaucoup plus rares et on ne les rencontre généralement que dans les escarpements créés par l'écoulement des cours d'eau.

La majorité des dénudés humides se retrouve à l'extrémité ouest de la MRC où le relief est moins accentué. Sept sites ont été identifiés totalisant 29 hectares.

Pour les dénudés secs, c'est la situation inverse qui prévaut. Plus de 90% des sites ont été identifiés entre La Martre et Rivière-Madeleine. Ce sont les municipalités de Rivière-Madeleine et Mont-Louis qui enregistrent les plus grandes superficies avec 126 hectares et 95 hectares respectivement.

Tableau 20: Superficie présentant **des dénudés humides et des dénudés secs** dans les localités de la **MRC Denis-Riverin**

Localité	Forêt privée	Humides		Secs		Total		%
	<i>ha</i>	<i>ha</i>	<i>Nbre</i>	<i>ha</i>	<i>Nbre</i>	<i>ha</i>	<i>Nbre</i>	
<i>Rivière-Madeleine</i>	6 968	7	1	126	11	133	12	1.9
<i>Mont-Louis</i>	4 827	0	0	95	16	95	16	2.0
<i>Mont-St-Pierre</i>	778	0	0	37	6	37	6	4.8
<i>Rivière-à-Claude</i>	2 690	0	0	20	4	20	4	0.7
<i>Marsoui</i>	1 428	0	0	10	1	10	1	0.7
<i>La Martre</i>	3 436	0	0	33	4	33	4	1.0
<i>Tourelle</i>	4 459	0	0	0	0	0	0	0.0
<i>Sainte-Anne-des-Monts</i>	8 358	0	0	0	0	0	0	0.0
<i>Cap-Chat</i>	9 737	8	3	0	0	8	3	0.1
<i>Capucins</i>	2 252	3	1	2	1	5	2	0.2
<i>TNO</i>	4 371	11	2	11	2	22	4	0.5
<b>TOTAL</b>	<b>49 304</b>	<b>29</b>	<b>7</b>	<b>334</b>	<b>45</b>	<b>363</b>	<b>52</b>	<b>0.7</b>

## 2.3 L'IDENTIFICATION ET LA DESCRIPTION DES ÉCOSYSTÈMES FORESTIERS EXCEPTIONNELS (EFE)

Les EFE sont divisés en trois groupes, soit (Villeneuve, 1995):

- ✓ Les écosystèmes forestiers rares;
- ✓ Les forêts anciennes;
- ✓ Les forêts refuges d'espèces désignées menacées ou vulnérables ou susceptibles d'être ainsi désignées;

Un des trois mandats du GTEFE était de définir la notion d'écosystème forestier exceptionnel et de présenter des critères d'identification pratiques (Québec, 1997a). Les critères d'identification pour les forêts anciennes et les écosystèmes forestiers rares sont présentés ci-après.

**En Gaspésie, 28 EFE d'une superficie totale de 2 843 hectares ont été identifiés à ce jour (Québec, 1997a). On retrouve 24 de ces EFE sur terre publique alors que quatre (4) seulement ont été identifiés sur le territoire privé.** Le GTEFE tient toutefois à préciser que la zone de la forêt boréale étant moins connue que la zone feuillue, la localisation de forêts anciennes peut être anticipée pour la Gaspésie (Québec, 1997a). La première approximation de la carte WWF/UQCN (1998) a toutefois permis d'identifier un secteur comportant des paysages exceptionnels et des artefacts glaciaires. Ce secteur serait situé dans la plaine de St-Jogues.

De plus, plusieurs milieux humides présentant un intérêt pour la conservation mais n'ayant pas de statut légal ont été identifiés. Mentionnons le barachois de Bonaventure, celui de Carleton, le marais de Oak Bay à Pointe-à-la-Croix et l'embouchure de la rivière Nouvelle. La carte met aussi à jour des superficies forestières privées qui présenteraient des peuplements forestiers représentatifs d'écosystèmes régionaux ne faisant pas l'objet de protection. À l'heure actuelle, la compilation de ces peuplements forestiers n'est pas terminée.

## 2.3.1 Les critères d'identification pour les forêts anciennes et les écosystèmes forestiers rares

### 2.3.1.1 Le type d'écosystème forestier exceptionnel

**La forêt ancienne** est caractérisée par l'âge avancé des arbres mais également par la variété d'âge et d'état des arbres. Elle se caractérise par le fait qu'elle n'aurait pas été affectée par l'homme récemment.

- I. *Présence d'arbres dominants ayant atteint un âge exceptionnellement élevé et/ou des dimensions exceptionnelles (diamètre, hauteur) compte tenu de la latitude et des caractéristiques du site (climat, dépôt et drainage);<sup>1</sup>*
- II. *Aucune ou très faible trace de coupe (souches coupées, débris de coupe, chemin de débardage). Aucune trace de perturbation sévère d'origine naturelle (feux, épidémie sévères, chablis total, dépérissement total);*
- III. *Observation d'un certain nombre d'indicateurs permettant de déduire que le peuplement n'a pas subi de perturbations importantes (naturelles ou anthropiques) au cours des derniers siècles;*
- IV. *Possibilité d'associer n'importe quelle souche à un arbre couché mort avec un degré de décomposition proportionnel;*
- V. *Présence simultanée d'arbres morts debout et d'arbres morts couchés dont le diamètre est comparable à celui des plus gros arbres vivants présents sur le site;*
- VI. *Couvert arborescent présentant une diversité comparable à celle qui serait observable en l'absence de tout prélèvement sélectif;*
- VII. *Couvert arborescent généralement dépourvu d'espèces intolérantes indicatrices de perturbations majeures récentes (bouleaux à papier, peupliers et cerisiers de Pennsylvanie) et comprenant des espèces caractéristiques de stades successionnels avancés;*
- VIII. *Présence d'essences compagnes de haute valeur commerciale;*
- IX. *Forme de croissance des essences présentes caractéristiques d'une croissance sous couvert (fûts allongés, droits et peu ramifiés);*
- X. *Présence de trouées régénérées de dimensions variables originant de la chute d'un seul arbre ou de la chute simultanée de plusieurs arbres.*



Tableau 21: **Âge et critères dendrométriques** minimaux des dominants permettant d'identifier les forêts candidates au titre de forêt ancienne (DHP : diamètre hauteur de poitrine)

<b>Zone Forestière</b>	<b>Essence arborescente</b>	<b>Âge (année)</b>	<b>DHP (cm)</b>	<b>Hauteur (m)</b>
<b>Feuillue</b>	Feuillus tolérants	200	60	25
	Pruche de l'est	250	50	23
	Pin blanc	200	65	30
	Épinettes	150	35	20
	Sapin baumier	120	35	25
<b>Mélangée</b>	Feuillus tolérants	200	55	23
	Pin blanc	200	65	30
	Épinette noire	200	27	23
	Épinette blanche	150	35	23
	Sapin baumier	120	30	19
<b>Boréale</b>	Épinette blanche	150	30	21
	Épinette noire	200	26	23
	Sapin baumier	120	30	18

1. Source : Québec, 1997a

### 2.3.1.2 L'écosystème forestier rare

Les forêts rares sont des forêts dont la composition en espèces est naturellement minime. Ces espèces se retrouvent sur peu de sites ou sur de faibles superficies et peuvent être devenues rares sous l'influence de l'homme.

- Intégrité du peuplement (non perturbé sévèrement : sans coupe totale, chablis total, épidémie sévère, brûlis total ou dépérissement sévère).
- Groupement dominé ou codominé par des essences rares ou en difficulté.
- Groupement rare par sa végétation ou par sa structure (forêt claire ou rabougrie), associé à des conditions de milieu peu fréquentes (géologie, topographie, climat).
- Superficie inférieure à 1 000 hectares au Québec ou étendue inférieure à 0.1% du territoire dans chaque domaine bioclimatique.
- Fréquence très faible (moins de 20 sites connus ou seulement un ou deux cas dans les banques d'inventaire).
- Groupement d'essences à répartition disjointe <sup>2</sup> qui transgresse largement leurs limites normales de distribution (plus de 100 km à l'extérieur de leurs domaines bioclimatiques habituels).

<sup>1</sup> Voir les valeurs minimales au tableau

<sup>2</sup> Voir le glossaire pour une définition

## **2.4 LES ESPÈCES VÉGÉTALES MENACÉES**

Le territoire d'AFOGÎM est particulièrement riche en espèces endémiques et on y compte environ 72 plantes menacées ou vulnérables ou susceptibles d'être désignées ainsi. Le tableau 22 présente ces plantes ainsi que le milieu dans lequel elles sont susceptibles d'être retrouvées.

La plupart de ces plantes sont associées aux milieux rocheux ouverts, aux milieux alpins et aux milieux humides riverains (milieux salins). Parmi les espèces présentées au tableau suivant, 16 sont communément retrouvées sur une assise calcaire. Les espèces sont présentées par type d'habitat et il est possible que certaines se retrouvent dans plus d'un habitat.

Tableau 22: Plantes menacées ou vulnérables ou susceptibles d'être désignées ainsi et qui peuvent être présentes sur le territoire d'AFOGÎM

Milieu	Nom commun	Nom scientifique
<b>Forêt feuillue</b>	Polystic faux-lonchitis (F)	Polystichum lonchitis
	Corallorhize striée (O)	Corallorhiza striata
	Platanthère orbiculaire var.grandes feuilles (O)	Platanthera orbiculata var.macrophylla
	Carex de Back (C)	Carex backii
<b>Forêt résineuse</b>	Corème de Conrad (A)	Corema conradii
	Hudsonie tomenteuse (A)	Hudsonia tomentosa
	Dryoptère fougère-mâle (F)	Dryopteris filix-mas
	Polystic faux-lonchitis (F)	Polystichum lonchitis
	Corallorhize striée (O)	Corallorhiza striata
	Platanthère orbiculaire var.grandes feuilles (O)	Platanthera orbiculata var.macrophylla
<b>Tourbière</b>	-----	Gaylussacia dumosa var. bigeloviana
	Cypripède royal (O)	Cypripedium reginae
	Carex de la prairie	Carex prairea
	Rhynchospore à petites têtes	Rhynchospora capillacea
<b>Milieu aquatique</b>		
<b>Humide riverain</b>	<i>Rosier des Rousseau (A)</i>	Rosa roousseauiorum
	<i>Botryche à segments spatulés (F)</i>	Botrychium spathulatum
	<i>Carex de la prairie</i>	Carex prairea
	<i>Scirpe de Clinton (C)</i>	Scirpus clintonii
	<i>Achillée de Sibérie</i>	Achillea sibirica
	<i>Arnica de Griscom sous-espèce de Griscom</i>	Arnica griscomii ssp. Griscomii
<b>Sec riverain</b>	<i>Carex ovale</i>	Carex macloviana
	<i>Muhlenbergie de Richardson</i>	Muhlenbergia richardsonis
	<i>Rhynchospore à petites têtes</i>	Rhynchospora capillacea
	<i>Arnica lonchophylle sous-espèce lonchophylle</i>	Arnica lonchophylla ssp. Lonchophylla

Tableau 22 (suite)

Milieu	Nom commun	Nom scientifique
<b>Rocheux ouvert</b>	<i>Rosier de Williams (A)</i>	<i>Rosa williamsii</i>
	<i>Adiante des Aléoutiennes (F)</i>	<i>Adiantum aleuticum</i>
	<i>Aspidote touffue (F)</i>	<i>Aspidotis densa</i>
	<i>Botryche à segments spatulés (F)</i>	<i>Botrychium spathulatum</i>
	<i>Dryoptère fougère-mâle (F)</i>	<i>Dryopteris filix-mas</i>
	<i>Polystic faux-lonchitis (F)</i>	<i>Polystichum lonchitis</i>
	<i>Polystic des rochers (F)</i>	<i>Polystichum scopulinum</i>
	<i>Woodsie des rochers (F)</i>	<i>Woodsia scopulina</i>
	<i>Calamagrostide pourpre var. pourpre (C)</i>	<i>Calamagrostis purpurascens var purpurascens</i>
	----- ----- <i>Fétuque de Baffin (C)</i>	<i>Festuca baffinensis – P11</i> <i>Poa secunda</i>
----- <i>Arabette de Holboell variété de Collins</i>	<i>Arabis holboellii var. collinsii</i>	
<i>Arnica lonchophylle sous-espèce lonchophylle</i>	<i>Arnica lonchophylla ssp. Lonchophylla</i>	
<b>Sableux ouvert</b>	<i>Corème de Conrad (A)</i>	<i>Corema conradii</i>
	<i>Hudsonie tomenteuse (A)</i>	<i>Hudsonia tomentosa</i>
	<i>Botryche à segments spatulés (F)</i>	<i>Botrychium spathulatum</i>
<b>Alpin</b>	<i>Saule à bractée verte (A)</i>	<i>Salix chlorolepis</i>
	<i>Athyrium alpestre sous-espèce américaine (F)</i>	<i>Athyrium alpestre ssp. Americanum</i>
	<i>Carex ovale</i>	<i>Carex macloviana</i>
	----- <i>Pâturin de Fernald (C)</i>	<i>Festuca altaica – P05, P11</i> <i>Poa fernaldiana</i>
	----- ----- <i>Arnica à aigrette brune</i>	<i>Agoseris aurantiaca</i> <i>Antennaria straminea</i> <i>Arnica lanceolata</i>

Tableau 22 (suite)

Milieu	Nom commun	Nom scientifique
<b>Affinité substrat</b>	<i>Rosier de Williams (A)</i>	<i>Rosa williamsii</i>
	<i>Saule à bractée verte (A)</i>	<i>Salix chlorolepis</i>
	<i>Adiante des Aléoutiennes</i>	<i>Adiantum aleuticum</i>
	<i>Aspidote touffue</i>	<i>Aspidotis densa</i>
	<i>Dryoptère fougère-mâle (F)</i>	<i>Dryopteris filix-mas</i>
	<i>Polystic faux-lonchitis (F)</i>	<i>Polystichum lonchitis</i>
	<i>Polystic des rochers (F)</i>	<i>Polystichum scopulinum</i>
	<i>Woodsie des rochers (F)</i>	<i>Woodsia scopulina</i>
	<i>Corallorhize striée (O)</i>	<i>Corallorhiza striata</i>
	<i>Cypripède royal (O)</i>	<i>Cypripedium reginae</i>
	<i>Calamagrostide pourpre var. pourpre</i>	<i>Calamagrostis purpurascens purpurascens</i>
	<i>Carex de Black</i>	<i>Carex backii</i>
	-----	<i>Carex petricosa var. misandroides</i>
	-----	<i>Festuca altaica</i> – P05, P11
	<i>Fétuque de Baffin</i>	<i>Festuca baffinensis</i> , P11
	<i>Muhlenbergie de Richardson</i>	<i>Muhlenbergia richardsonis</i>
	-----	<i>Poa secunda</i>
<i>Rhynchosporre à petites têtes</i>	<i>Rhynchospora capillacea</i>	
-----	<i>Agoseris aurantiaca</i>	
<i>Arabette de Holboell variété de Collins</i>	<i>Arabis holboellii var. collinsii</i>	
<i>Arnica de Griscom sous-espèce de Griscom</i>	<i>Arnica griscomii ssp. Griscomii</i>	
<i>Arnica lonchophylle sous-espèce lonchophylle</i>	<i>Arnica lonchophylla ssp. Lonchophylla</i>	

A: Arbustes

F: Fougères

O: Orchidées

C: Carex, graminées, joncs et scirpe

Autres: Plantes appartenant à d'autres groupes

## 2.5 LES ESPÈCES FAUNIQUES MENACÉES ET VULNÉRABLES

Au Québec, les espèces fauniques désignées comme menacées ou vulnérables et leurs habitats sont régis par la *Loi sur la conservation et la mise en valeur de la faune*. La *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* permet la prise en compte dans l'aménagement du territoire, des habitats d'espèces menacées ou vulnérables.

En Gaspésie et aux Îles-de-la-Madeleine, il existe plusieurs espèces fauniques dites menacées ou vulnérables ou susceptibles d'être ainsi désignées. Le tableau 23 présente une liste de ces espèces. Au total, 18 espèces fauniques vertébrées sont menacées, vulnérables ou susceptibles d'être désignées ainsi en Gaspésie. Ce nombre représente 4 espèces de plus que la moyenne des 17 Agences régionales de mise en valeur de la forêt privée du Québec.

Une carte des habitats fauniques reconnus sur terres privées pour le territoire d'AFOGÎM sera très bientôt disponible. Cette carte, émise dans le cadre de la production des PPMV de la forêt privée, identifie seulement les 11 habitats reconnus par le règlement sur les habitats fauniques (héronnière, aire de confinement du cerf de Virginie, aire de fréquentation du caribou au sud du 52<sup>ième</sup> parallèle, vasières, habitat du rat musqué, etc.). Le contenu de cette carte renseignera sur la localisation de divers habitats fauniques jugés essentiels.

Tableau 23 : **Espèces fauniques menacées ou vulnérables ou susceptibles** d'être désignées ainsi, pouvant être présentes dans le territoire de l'agence régionale de mise en valeur des forêts privées de la Gaspésie-Les Îles (AFOGÎM)

Milieu	Nom commun	Nom scientifique
<b>Forêt feuillue</b>	<i>Salamandre sombre du nord (A)</i>	Desmognathus fuscus fuscus
	<i>Grenouille des marais (A)</i>	Rana palustris
	<i>Pygargue à tête blanche (O)</i>	Haliaeetus leucocephalus
	<i>Épervier de Cooper (O)</i>	Accipiter cooperii
	<i>Buse à épaulettes (O)</i>	Buteo lineatus
	<i>Musaraigne de Gaspé (M)</i>	Sorex gaspensis
	<i>Campagnole des rochers (M)</i>	Microtus chrottorrihinus
<b>Forêt résineuse</b>	<i>Salamandre sombre du nord (A)</i>	Desmognathus fuscus fuscus
	<i>Grenouille des marais (A)</i>	Rana palustris
	<i>Arlequin plongeur (O)</i>	Histrionicus histrionicus
	<i>Pygargue à tête blanche (O)</i>	Haliaeetus leucocephalus
	<i>Épervier de Cooper (O)</i>	Accipiter cooperii
	<i>Musaraigne de Gaspé (M)</i>	Sorex gaspensis
	<i>Campagnole des rochers (M)</i>	Microtus chrottorrihinus
	<i>Cougar (M)</i>	Felis concolor
<i>Caribou des bois (M)</i>	Rangifer tarandus	
<b>Tourbière</b>	<i>Grenouille des marais (A)</i>	Rana palustris
	<i>Pygargue à tête blanche (O)</i>	Haliaeetus leucocephalus
	<i>Aigle royal (O)</i>	Aquila chrysaetos
	<i>Râle jaune (O)</i>	Coturnicops noveboracensis
<b>Milieu humide</b>	<i>Grenouille des marais (A)</i>	Rana palustris
	<i>Grèbe esclavon (O)</i>	Podiceps auritus
	<i>Buse à épaulettes (O)</i>	Buteo lineatus
	<i>Aigle royal (O)</i>	Aquila chrysaetos
	<i>Râle jaune (O)</i>	Coturnicops noveboracensis
	<i>Bruant à queue aiguë (O)</i>	Ammodraus caudacutus
	<i>Cougar (M)</i>	Felis concolor

A: Amphibiens

O: Oiseaux

P: Poissons

M :Mammifères



Tableau 23 (suite)

Milieu	Nom commun	Nom scientifique
<b>Milieu ouvert</b>	<i>Salamandre sombre du nord (A)</i>	Desmognathus fuscus fuscus
	<i>Grenouille des marais (A)</i>	Rana palustris
	<i>Aigle royal (O)</i>	Aquila chrysaetos
	<i>Râle jaune (O)</i>	Coturnicops noveboracensis
	<i>Pluvier siffleur (O)</i>	Charadrius melodus
	<i>Sterne de Dougall (O)</i>	Sterna dougallii
	<i>Caribou des bois (M)</i>	Rangifer tarandus
<b>Milieu rocheux</b>	<i>Pygargue à tête blanche (O)</i>	Haliaeetus leucocephalus
	<i>Aigle royal (O)</i>	Coturnicops noveboracensis
	<i>Musaraigne de Gaspé (M)</i>	Sorex gaspensis
	<i>Campagnole des roches (M)</i>	Microtus chrotorrihinus
	<i>Couguar (M)</i>	Felis concolor
<b>Eau</b>	<i>Éperlan arc-en-ciel (P)</i>	Osmerus mordax
	<i>Bar rayé (P)</i>	Morone saxatilis
	<i>Salamandre sombre du nord (A)</i>	Desmognathus fuscus fuscus
	<i>Grenouille des marais (A)</i>	Rana palustris
	<i>Grèbe esclavon (O)</i>	Podiceps auritus
	<i>Arlequin plongeur (O)</i>	Histrionicus histrionicus
	<i>Pygargue à tête blanche (O)</i>	Haliaeetus leucocephalus
	<i>Buse à épaulettes (O)</i>	Buteo lineatus
	<i>Pluvier siffleur (O)</i>	Charadrius melodus
	<i>Sterne de Dougall (O)</i>	Sterna dougallii
<i>Musaraigne de Gaspé (M)</i>	Sorex gaspensis	

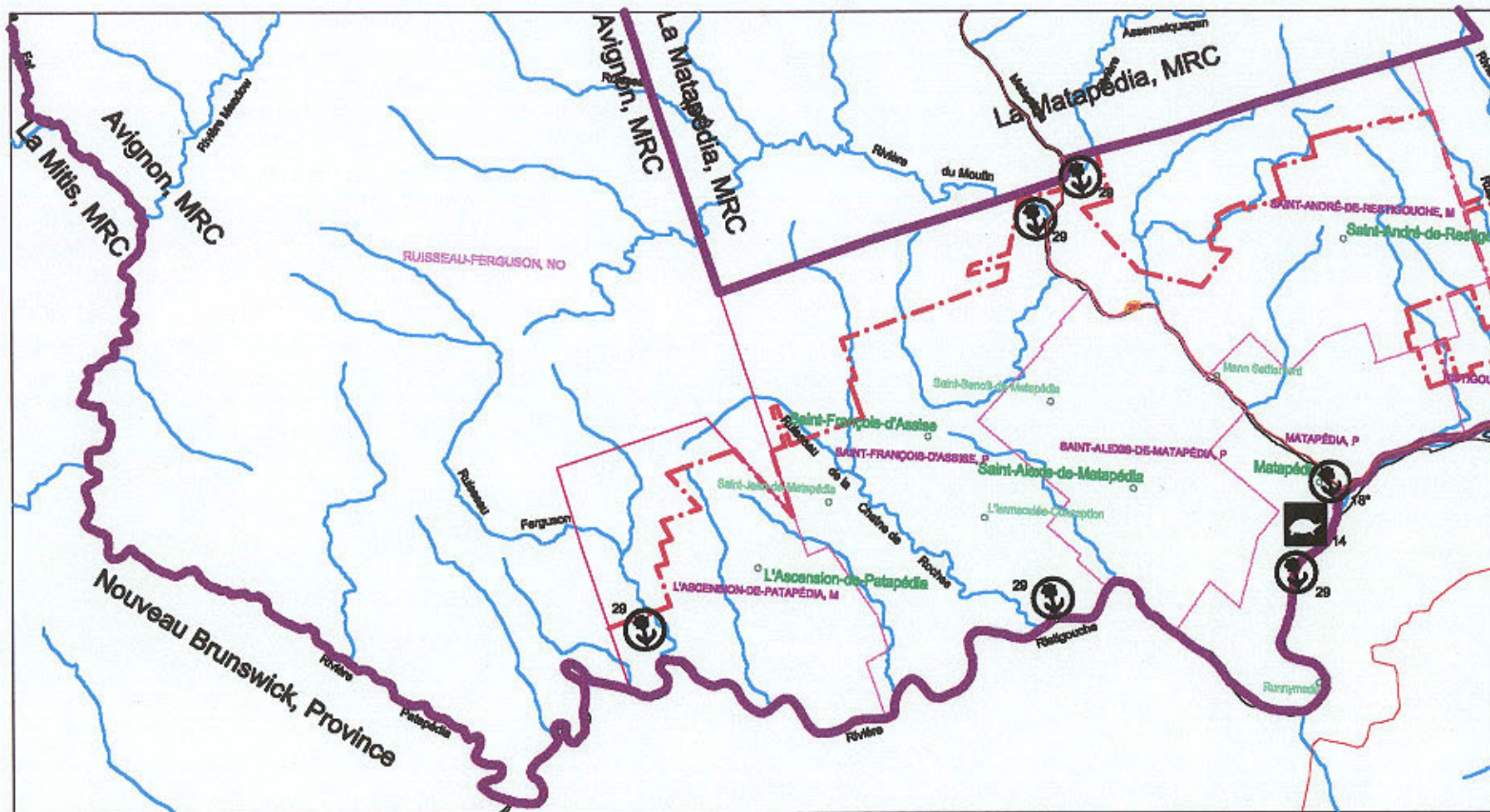
A: Amphibiens

O: Oiseaux

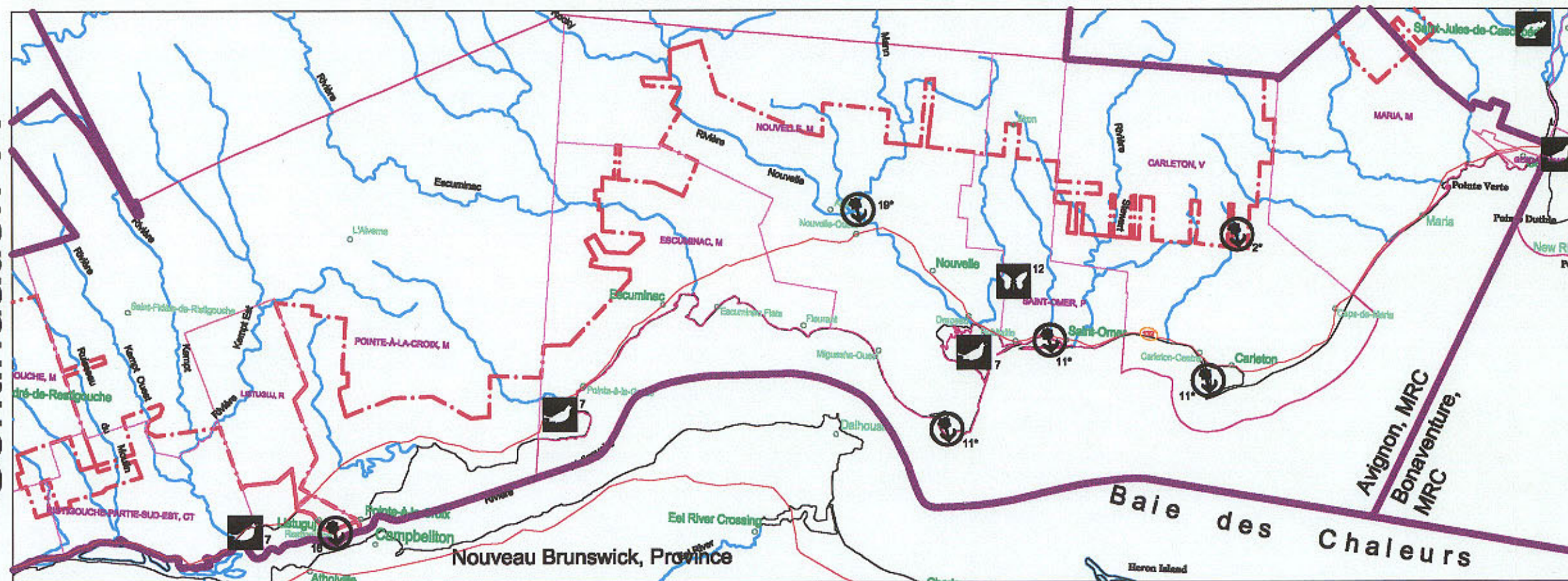
P: Poissons

M: Mammifères

Sources : AFOGÎM, 1998 et Québec, 1996f



Voir Continuation 'A'



AFOGÎM

MRC :

**AVIGNON**

**Espèces menacées ou vulnérables**



- 1 Arlequin plongeur
- 2 Algè royal
- 3 Pygargue à tête blanche
- 4 Épervier de Cooper
- 5 Buse à épaulette
- 6 Râle jaune
- 7 Bruant à queue Algué



- 8 Musaraigne de Gaspé
- 9 Musaraigne fuligineuse
- 10 Musaraigne pygmée
- 11 Caribou des bois



- 12 satyre fauve



- 13 Grenouille verte

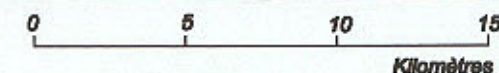


- 14 Tortue des bois

- 1 Polystic faux-lonchitis
- 2 Dryoptère fougère-mâle
- 3 Astragale austral
- 4 Oxitropis boréal
- 5 Oxitropis deflaxa
- 6 Gaylussacia dumosa
- 7 Gentianella propinqua
- 8 Amica à feuilles lancéolées
- 9 Sénécion nain
- 10 Vergerette à feuilles segmentées
- 11 Troscart de la Gaspésie
- 12 Carex petricosa
- 13 Calamagrostis purpurascens
- 14 Cypripède royal
- 15 Carex macloviana
- 16 Aster d'Anticosti
- 17 Woodsia alpine
- 18 Muhlenbergie de Richardson
- 19 Gymnocarpe de Robert
- 20 Rosier de Rousseau
- 21 Rosier de Williams
- 22 Drave Glabre
- 23 Drave de Pease
- 24 Pâturin de Fernald
- 25 Hudsonie Tomenteuse
- 26 Gentianopsis de Macoun
- 27 Fétuque de Baffin
- 28 Rhynchospora capillacée
- 29 Espèces non-divulguées

\* Espèces à confirmer

- Limite du territoire privé
- Limite municipale



Projection cartographique UTM 20, NAD83

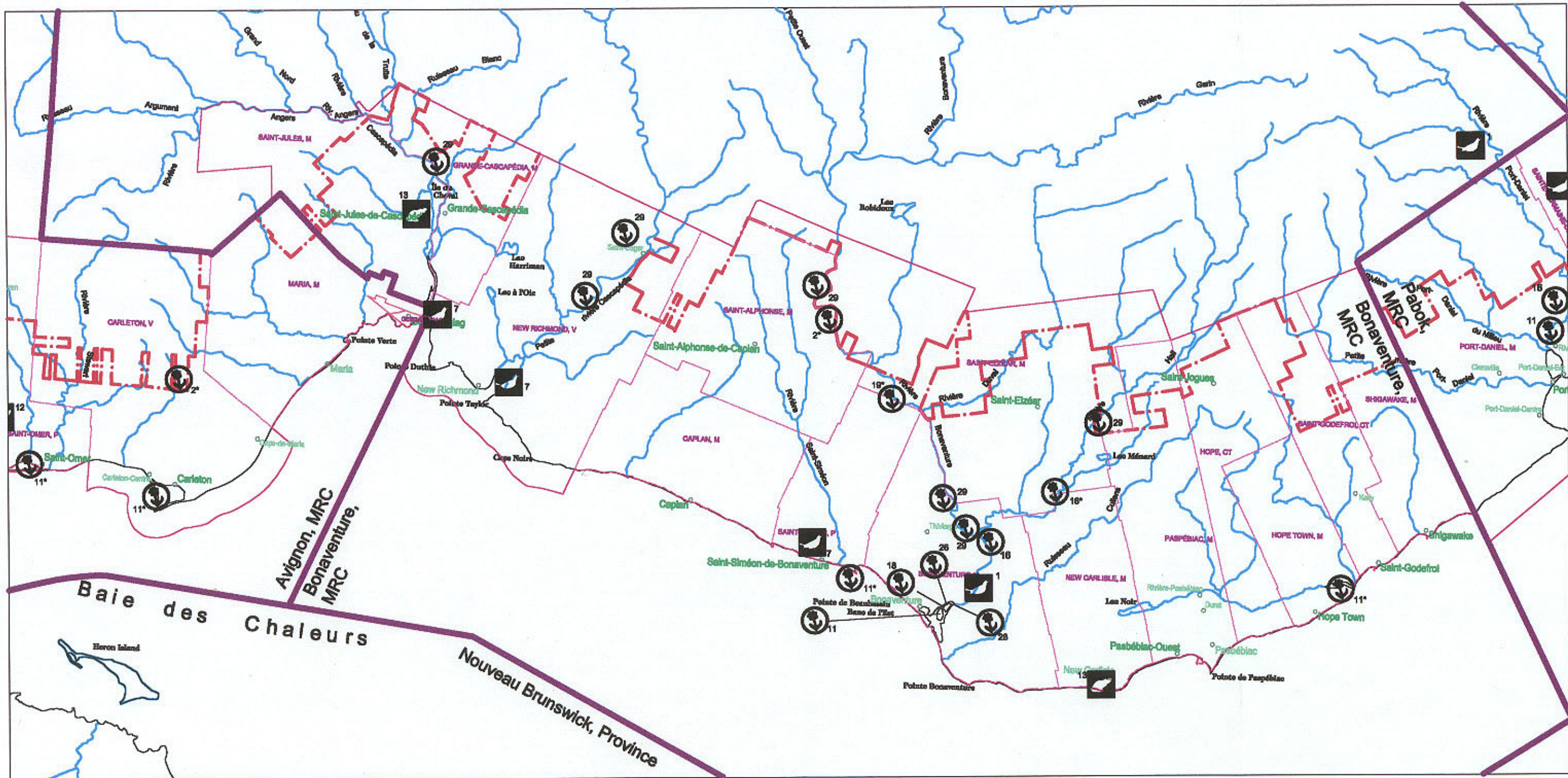
INVENTAIRE: Pesca Inc./Logigest Inc.

CARTOGRAPHIE ET GÉOMATIQUE :

**LOGIGEST** Inc.

484, rue de l'Hôtel de Ville, 2<sup>e</sup> étage,  
C.P. 185, Chandler (Québec) G0C 1K0  
Téléphone : (418) 689-5521/5527  
Télécopieur : (418) 689-5530  
E-Mail: logigest@globetrotter.qc.ca  
Version Finale Produits le 8 Nov. 1999

Continuation 'A'



- |                           |                          |                 |                    |
|---------------------------|--------------------------|-----------------|--------------------|
|                           |                          |                 |                    |
| 1 Arlequin plongeur       | 8 Musaraigne de Gaspé    | 12 Satyre fauve | 14 Tortue des bois |
| 2 Algues royales          | 9 Musaraigne fuligineuse |                 |                    |
| 3 Pygargue à tête blanche | 10 Musaraigne pygmée     |                 |                    |
| 4 Épervier de Cooper      | 11 Caribou des bois      |                 |                    |
| 5 Buse à épaulettes       |                          |                 |                    |
| 6 Râle jaune              |                          |                 |                    |
| 7 Bruant à queue aigüe    |                          |                 |                    |
- Limite du territoire privé  
 Limite municipale

- |                               |                                     |                            |
|-------------------------------|-------------------------------------|----------------------------|
|                               | 10 Vergerette à feuilles segmentées | 21 Rosier de Williams      |
| 1 Polystic faux-lonchitis     | 11 Troscart de la Gaspésie          | 22 Drave Glabre            |
| 2 Dryoptère fougère-mâle      | 12 Carex petricosa                  | 23 Drave de Pease          |
| 3 Astragale austral           | 13 Calamagrostis purpurascens       | 24 Pâturin de Fernald      |
| 4 Oxidropis boréal            | 14 Cypripède royal                  | 25 Hudsonie Tomenteuse     |
| 5 Oxidropis deflexa           | 15 Carex macloviana                 | 26 Gentianopsis de Macoun  |
| 6 Gaylussacia dumosa          | 16 Aster d'Anticosti                | 27 Fétuque de Baffin       |
| 7 Gentianella propinqua       | 17 Woodsie alpine                   | 28 Rhynchospora capillacée |
| 8 Amica à feuilles lancéolées | 18 Muhlenbergie de Richardson       | 29 Espèces non-divulguées  |
| 9 Sénéçon naif                | 19 Gymnocarpe de Robert             |                            |
|                               | 20 Rosier de Rousseau               | * Espèce à confirmer       |

AFOGIM

---

MRC :  
**BONAVENTURE**

---

*Espèces menacées  
ou vulnérables*

0 5 10 15  
Kilomètres

Projection cartographique UTM 20, NAD83

INVENTAIRE: Pesca Inc./Logigest Inc.

CARTOGRAPHIE ET GÉOMATIQUE :  
**LOGIGEST Inc.**

484, rue de l'Hôtel de Ville, 2<sup>e</sup> étage,  
C.P. 185, Chandler (Québec) G0C 1K0  
Téléphone : (418) 689-5521/5527  
Télécopieur : (418) 689-5530  
E-Mail: logigest@globetrotter.qc.ca  
Version Finale produite le 8 Nov. 1999

La Côte - de - Gaspé, MRC


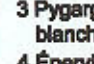
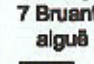


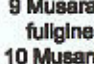

Pabok, MRC

AFOGİM

MRC :



**PABOK**

**Espèces menacées ou vulnérables**

-  1 Arlequin plongeur
-  2 Aigle royal
-  3 Pygargue à tête blanche
-  4 Épervier de Cooper
-  5 Buse à épaulette
-  6 Râle jaune
-  7 Bruant à queue algué
-  8 Musaraigne de Gaspé
-  9 Musaraigne fuligineuse
-  10 Musaraigne pygmée
-  11 Caribou des bois
-  13 Grenouille verte
-  14 Tortue des bois

-  1 Polystic faux-lonchitis
-  2 Dryoptère fougère-mâle
-  3 Astragale austral
-  4 Oxitropis boréal
-  5 Oxitropis deflaxa
-  6 Gaylussacia dumosa
-  7 Gentianella propinqua
-  8 Arnica à feuilles lancéolées
-  9 Sénéçon nain
-  10 Vergerette à feuilles segmentées
-  11 Troscart de la Gaspésie
-  12 Carex petricosa
-  13 Calamagrostis purpurascens
-  14 Cypripède royal
-  15 Carex macloviana
-  16 Aster d'Anticosti
-  17 Woodsie alpine
-  18 Muhlenbergie de Richardson
-  19 Gymnocarpe de Robert
-  20 Rosier de Rousseau
-  21 Rosier de Williams
-  22 Drave Glabre
-  23 Drave de Pease
-  24 Pâturin de Fernald
-  25 Hudsonie Tomenteuse
-  26 Gentianopsis de Macoun
-  27 Fétuque de Baffin
-  28 Rhynchospora capillacée
-  29 Espèces non-divulguées

\* Espèces à confirmer

-  Limite du territoire privé
-  Limite municipale

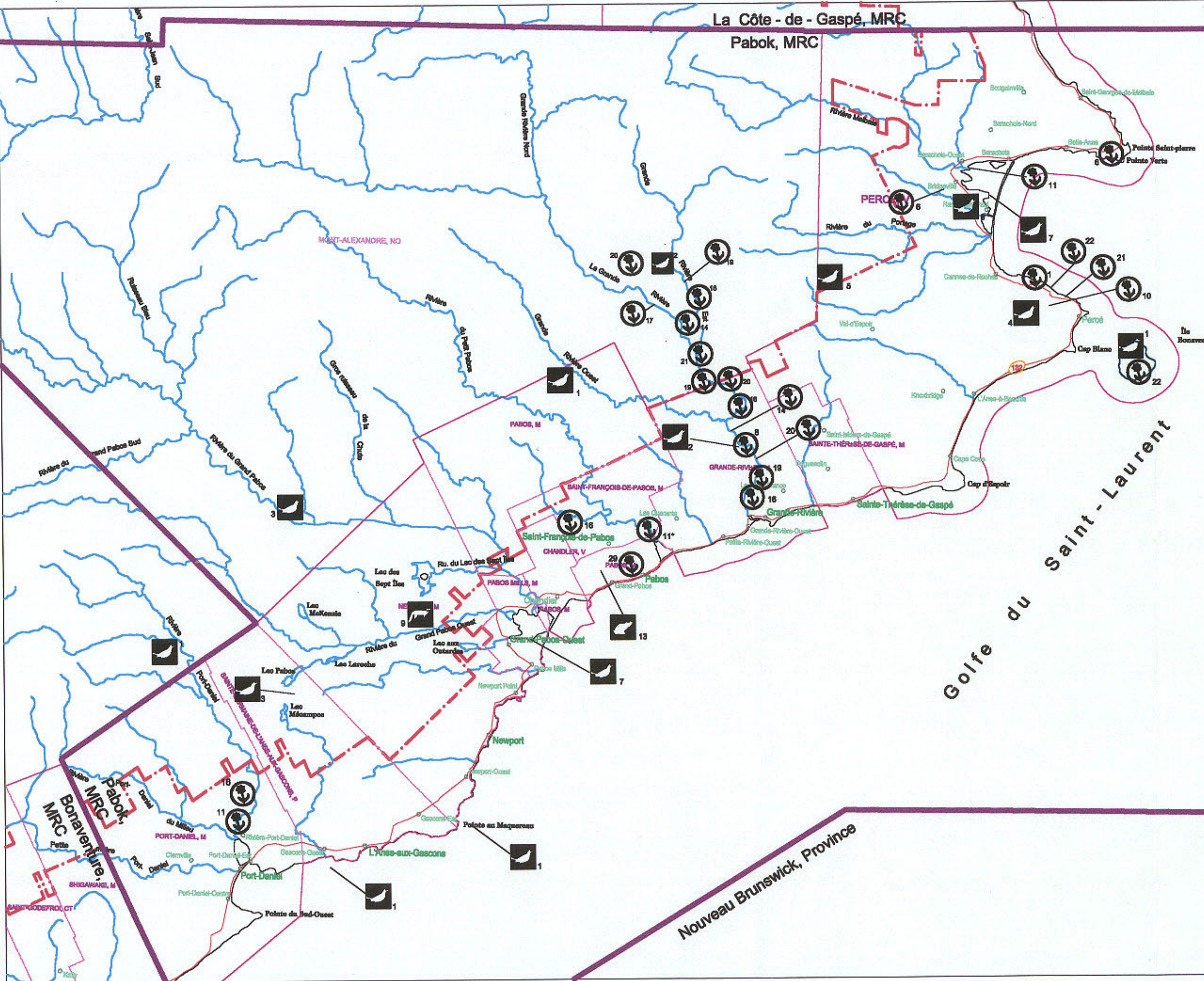
0 5 10 15  
Kilomètres

Projection cartographique UTM 20, NAD83  
Jean-Pierre Noël, Directeur de projet

Gilles Bernier et Eric Lavole, Chargé de projet-géomatique

**LOGIGEST inc.**

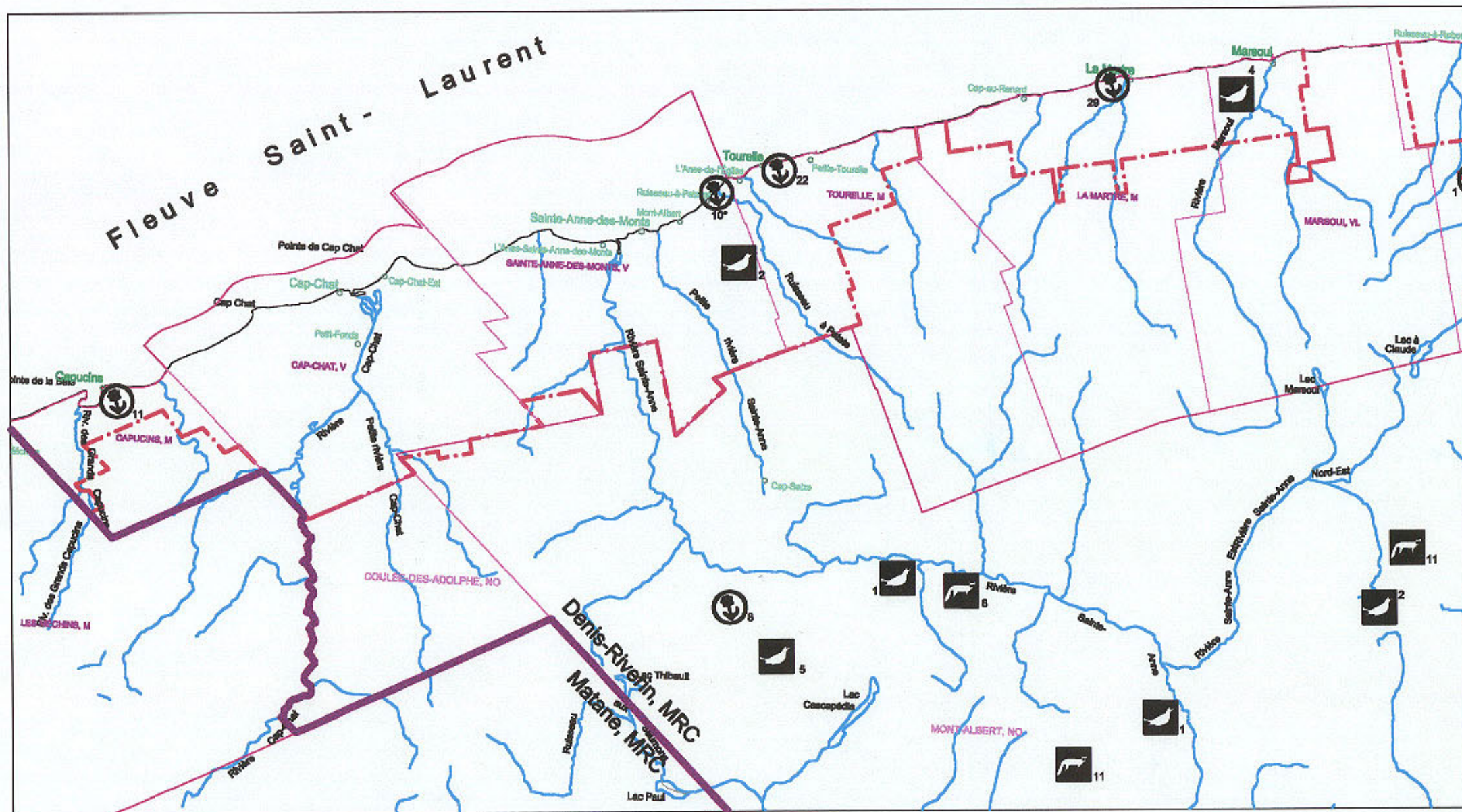
484, rue de l'Hôtel de Ville, 2<sup>e</sup> étage,  
C.P. 185, Chandler (Québec) G0C 1K0  
Téléphone : (418) 689-5521/5527  
Télécopieur : (418) 689-5530  
E-Mail: logigest@globetrotter.qc.ca  
Version Finale Produite le 8 Nov.1999



Nouveau Brunswick, Province

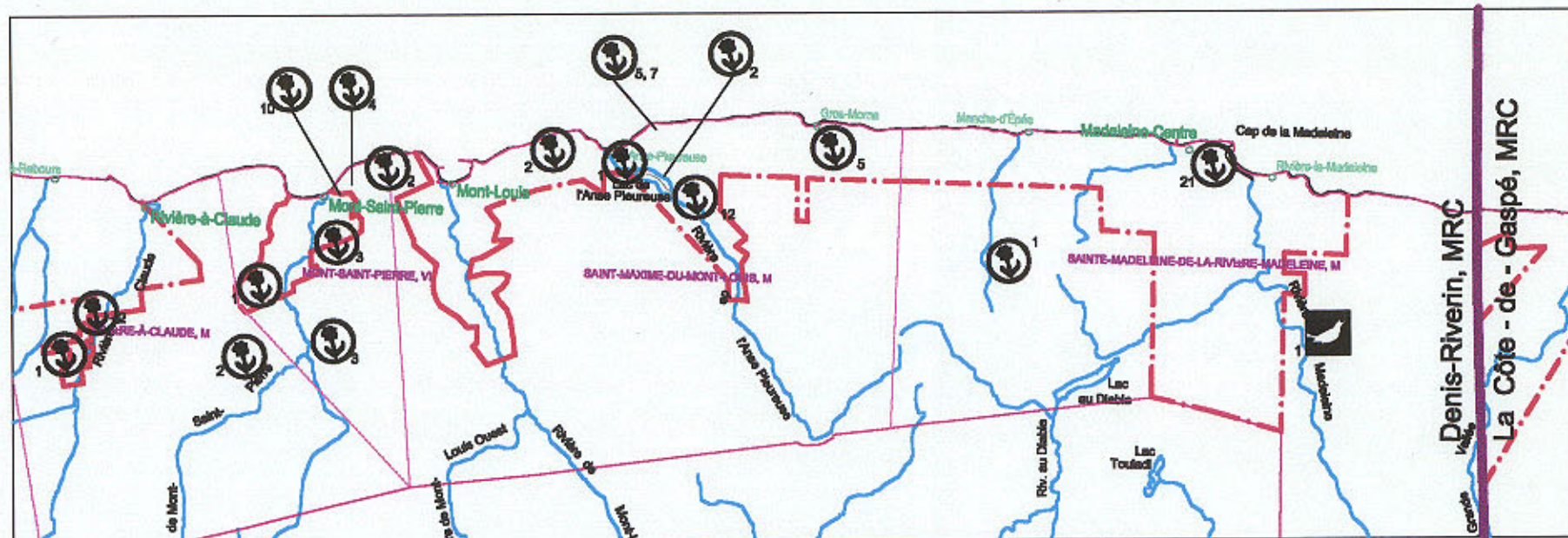
Golfe du Saint - Laurent





Voir Continuation 'A'

Continuation 'A'



**AFOGÎM**

**MRC : DENIS-RIVERIN**

**Espèces menacées ou vulnérables**

- |                                     |                               |
|-------------------------------------|-------------------------------|
|                                     |                               |
| 1 Arlequin plongeur                 | 8 Musaraigne de Gaspé         |
| 2 Aigle royal                       | 9 Musaraigne fuligineuse      |
| 3 Pygargue à tête blanche           | 10 Musaraigne pygmée          |
| 4 Épervier de Cooper                | 11 Caribou des bois           |
| 5 Buse à épaulette                  |                               |
| 6 Râle jaune                        | 13 Grenouille verte           |
| 7 Bruant à queue algué              |                               |
| 8 Bruant à queue algué              | 14 Tortue des bois            |
|                                     | 14 Cypripède royal            |
| 12 Satyre fauve                     | 15 Carex macloviana           |
|                                     | 16 Aster d'Anticosti          |
| 1 Polystic faux-lonchitis           | 17 Woodsie alpine             |
| 2 Dryopteris fougère-mâle           | 18 Muhlenbergie de Richardson |
| 3 Astragale austral                 | 19 Gymnocarpe de Robert       |
| 4 Oxitropis boréal                  | 20 Rosier de Rousseau         |
| 5 Oxitropis deflaxa                 | 21 Rosier de Williams         |
| 6 Gaylussacia dumosa                | 22 Drave Glabre               |
| 7 Gentianella propinqua             | 23 Drave de Pease             |
| 8 Amica à feuilles lancéolées       | 24 Pâturin de Fernald         |
| 9 Sénéçon nain                      | 25 Hudsonie Tomenteuse        |
| 10 Vergerette à feuilles segmentées | 26 Gentianopsis de Macoun     |
| 11 Trocart de la Gaspésie           | 27 Fétuque de Baffin          |
| 12 Carex petricosa                  | 28 Rhynchoaspore capillacée   |
| 13 Calamagrostis purpurascens       | 29 Espèces non-divulguées     |

\* Espèces à confirmer

--- Limite du territoire privé  
 --- Limite municipale



Projection cartographique UTM 20, NAD83  
 Jean-Pierre Noël, Directeur de projet

Gilles Bernier et Eric Lavole, Chargé de projet-géomatique

**LOGIGEST Inc.**

494, rue de l'Hôtel de Ville, 2<sup>e</sup> étage,  
 C.P. 185, Chandler (Québec) G0C 1K0  
 Téléphone : (418) 689-5521/5527  
 Télécopieur : (418) 689-5530  
 E-Mail: logigest@globetrotter.qc.ca  
 Version Finale Produite le 8 Nov. 1999

## 2.6 LES SECTEURS D'INTÉRÊT

La Gaspésie a toujours été reconnue comme une destination touristique. D'ailleurs, cette ressource a été identifiée comme prioritaire au plan directeur du C.R.C.D. (1993-1998). Le plan de mise en valeur se préoccupe de l'importance qu'exercent les paysages forestiers auprès de la clientèle touristique. La Gaspésie est une région où la dénivellation est assez marquée présentant ainsi des paysages visibles sur de longue distance.

### 2.6.1 Les corridors panoramiques

Plusieurs éléments composent les corridors panoramiques dans les MRC du territoire, soit la mer et son littoral, les grottes, les rivières, les montagnes, les falaises et les forêts. Des éléments de paysage d'origine anthropique tels dépotoirs, gravières et sablières doivent aussi être cachés des corridors panoramiques. La gestion visuelle des paysages forestiers prend de plus en plus d'ampleur dans l'aménagement du territoire (Pâquet, 1996a; Pâquet, 1996b; SPBG, 1996; Pâquet et al., 1997; Québec, 1998h). Le nouveau guide des saines pratiques forestières dans les pentes du Québec suggère plusieurs moyens afin de réduire l'impact des interventions sylvicoles sur la ressource paysage (Québec, 1998h).

Les cartes d'affectation des terres publiques (échelle 1: 20 000) du ministère des Ressources naturelles présentent les zones d'encadrement visuel (circuits panoramiques et corridors routiers). Sur territoire privé, les schémas d'aménagement des MRC identifient ces zones qui font l'objet de mesures de protection spécifiques.

Dans les MRC de la région, le récréotourisme représente un moteur de l'économie régionale. Or, les activités reliées au récréotourisme sont souvent incompatibles avec les activités d'aménagement forestier. Le guide des saines pratiques d'intervention en forêt privée rédigé par le SPBG (SPBG, 1996) de même que le guide de mise en valeur de l'aménagement visuel des paysages forestiers (Pâquet, 1996a) suggèrent l'application de quelques mesures d'atténuation lorsque des interventions forestières sont effectuées dans des zones d'encadrement visuel.

Par voie réglementaire, il a été décidé qu'à l'intérieur des corridors panoramiques, aucune activité n'est permise dans certaines MRC. Ces mesures peuvent varier d'une municipalité à l'autre.

Le plan intégrera ces sites lors de l'analyse des paysages forestiers.

### **MRC Avignon**

- **Les corridors visuels et touristiques**

Ce sont les corridors possédant des qualités sur les plans visuel et esthétique. Aucun usage n'est permis dans ces secteurs.

Un seul corridor a été identifié, soit une partie des versants de la rivière Matapédia (secteurs Ristigouche et St-Alexis-de-Matapédia).

### **MRC Bonaventure**

Le schéma de la MRC Bonaventure cible deux types de paysages, soit celui du milieu naturel et des paysages construits.

Nous vous décrivons les sites retenus du milieu naturel dans le cadre de ce document. "Le territoire de la MRC se distingue des autres secteurs de la Gaspésie par un élargissement de la plaine côtière qui devient visuellement très évident entre les Caps-Noirs de New Richmond et la pointe est de Port-Daniel".

Les corridors panoramiques devront être prévus dans les plans et les règlements d'urbanisme en prévoyant des normes concernant l'affichage et le maintien ou la création d'écrans visuels entre la route et les gravières, sablières, cimetières d'automobile ou autres éléments d'impacts négatifs.

Les modalités de coupes forestières prévues dans le guide des modalités forestières du MRN pour les corridors routiers panoramiques s'appliquent.

- Les corridors panoramiques que constituent les routes 132 et 299 ont été identifiés comme les deux principaux axes routiers à protéger.

### **MRC Rocher-Percé**

Il n'existe pas, à proprement dit, de corridors panoramiques dans la MRC Rocher-Percé; par contre,



le secteur de Percé possède le statut d'Arrondissement naturel que lui a décerné le ministère des Affaires culturelles du Québec. Cette appellation a pour but d'harmoniser le développement local avec la vocation touristique de l'endroit et la préservation des sites naturels et historiques de Percé.

Pour ce faire, tout aménagement de bâtiment ou du milieu naturel est sujet à une approbation de la Commission des biens culturels du Québec. Pour le propriétaire de boisé privé, cela veut dire une interdiction de coupe à blanc, l'obligation de soumettre un plan de sylviculture avant d'effectuer une coupe d'arbre et obtenir une autorisation avant d'effectuer quelque aménagement que ce soit. À Percé, la municipalité administre la réglementation associée au statut d'arrondissement naturel pour le compte de cette commission. En cas de litige, les cas sont référés à la Commission des biens culturels.

Les milieux identifiés par la MRC sont :

- Les milieux humides des barachois de Grand-Pabos, du Petit-Pabos et de la rivière Malbaie;
- Le Mont Ste-Anne surplombant le village de Percé;
- Les platières de la Grande-Rivière;
- Les falaises du Cap-d'Espoir;
- Une partie de la Pointe du Grand-Pabos;
- Le secteur de la Pointe St-Pierre comprenant l'île plate;
- Le parc de conservation de l'Île Bonaventure et du Rocher de Percé.

Ces sites jouissent de mesures de protection ou aucun usage n'est permis sauf l'aménagement léger de certains équipements afin de rendre accessible et de faire connaître les particularités régionales. Il faut noter qu'à l'intérieur du site écologique de la Grande-Rivière, aucun usage n'est permis.

La MRC considère que d'autres endroits méritent un statut de protection équivalent, mais elle laisse aux municipalités le soin de décider de la réglementation qui sera appliquée.

## **MRC Côte-de-Gaspé**

La route 132 constitue la principale voie d'accès, de desserte et de traversée du territoire de la MRC. Le caractère exceptionnel du paysage de ce parcours, son appartenance au réseau du tour de la Gaspésie et la valeur récréotouristique qui en découlent sont aussi confrontés à toutes les autres activités socio-économiques habituelles.

C'est une préoccupation de la MRC d'assurer la qualité de l'aménagement du corridor touristique.

Dans le schéma en vigueur, la route 132 possède le statut de corridor visuel. Ce statut oblige le maintien d'une bande boisée de 30 mètres de part et d'autre de la route. Dans cette bande boisée, la coupe d'arbre n'est permise que pour un tiers des troncs de plus de 10 cm ou pour l'établissement d'une construction autorisée.

## **MRC Denis-Riverin**

Afin d'assurer un milieu compatible aux activités récréotouristiques, la MRC a retenu un statut particulier pour certaines routes de son territoire.

Ainsi, les routes 299, 198 et celle reliant Mont St-Pierre au Parc de la Gaspésie ont le statut de circuit panoramique où s'appliquent les mesures suivantes :

- Conservation d'une lisière boisée de 30 mètres de largeur de chaque côté de l'emprise routière;
- Conservation d'un paysage visuel jusqu'à une distance maximale de 1,5 kilomètre.

De plus, les routes de St-Octave et la section nord de la route qui ceinturent les Monts McGerrigle sont classées corridor routier où une lisière de 30 mètres de chaque côté de l'emprise de ces routes devra être maintenue.

## 2.6.2 Les zones de villégiature

Les zones de villégiature sont réservées habituellement à des fins récréatives de séjour en forêt ou en bordure de mer. De par sa vocation touristique, la Gaspésie compte un certain nombre de ces zones que les MRC et municipalités tentent de préserver et de développer. En conséquence, celles-ci ont établi une réglementation qui peut varier d'une MRC à l'autre.

### MRC Bonaventure

Beaucoup de chalets sont présents sur le territoire de la **MRC Bonaventure**. Dans bien des cas, les chalets sont situés près des lacs ou des cours d'eau. La construction de chalets pour la chasse et la pêche est possible sur des parties de lots mais sous certaines conditions (MRC Bonaventure, 1987). Les aires affectées à la villégiature sont situées en bordure des rivières, cours d'eau, lacs ou de la mer, là où certains attraits existent. Les terrains de camping sont également nombreux dans la MRC Bonaventure. On retrouve notamment le camping municipal de Bonaventure, celui de Cime Aventure, celui de la ZEC de la rivière Bonaventure et enfin, celui de la ZEC de la Petite rivière Cascapédia.

La Baie-des-Chaleurs est de plus en plus reconnue pour ses circuits de vélo de montagne. Le Raid Trans-Gaspésien, compétition provinciale de vélo de montagne, est une activité qui attire les cyclistes amateurs et professionnels et fait connaître la région depuis l'été 1997. Plusieurs centres de ski de fond sont présents dans la MRC Bonaventure. Parmi ceux-ci, notons le Club de ski de fond New Richmond inc. (New Richmond), La Mèlèzière (Caplan), Centre Plein Air (St-Siméon), Tourbillon (Bonaventure) et le Centre Plein Air Les Monticoles (Paspébiac). Enfin, les pistes de motoneige utilisées dans la MRC sont essentiellement tracées sur le territoire d'AFOGÎM.

### MRC Avignon

Le schéma d'aménagement de la **MRC Avignon** ne prévoit pas d'aires affectées à la villégiature. On retrouve généralement dans les aires de villégiatures de la MRC Avignon des habitations saisonnières, des chalets et des activités de plein air. Le long de la rivière Ristigouche, plusieurs camps sont exploités dans le cadre de la pêche sportive. Également, des haltes routières et des belvédères ont été aménagés le long de la 132. La ZEC de la rivière Nouvelle exploite un camping et offre des forfaits de pêche. Un réseau de sentiers de 27 km relie les municipalités de Carleton et Maria. Ce réseau offre aux randonneurs une vue magnifique sur la Baie-des-Chaleurs, la Côte et le Nouveau-Brunswick. Le Parc de Miguasha offre une aire de pique-nique et des sentiers le long de la falaise. Durant la saison hivernale, le ski de fond et la motoneige sont des activités pratiquées dans presque toutes les municipalités des deux MRC.

## **MRC Rocher-Percé**

Quelques secteurs de la MRC Rocher-Percé ont une affectation d'aire de loisir et de villégiature. Toutefois, ils se retrouvent à peu près tous à l'extérieur des zones de boisés privés. Seul le secteur de la base plein air de Bellefeuille échappe à cette règle.

Sur les terrains ayant ce type d'affectation, il est interdit d'effectuer une coupe d'arbres autrement que pour des coupes sanitaires, de récupération ou autres travaux similaires. L'implantation d'équipements reliés à la récréation sera conditionnelle à la présentation d'un plan d'aménagement. Les interventions non reliées à cette affectation sont formellement interdites.

## **MRC Côte-de-Gaspé**

Dans Côte-de-Gaspé, le statut de zone de villégiature n'est pas défini en tant que tel. Il peut y avoir de la villégiature en zone d'affectation rurale, en zone d'affectation forestière et en zone d'affectation récréative. Ce n'est toutefois que dans le cas d'une affectation "récréative" qu'une zone de villégiature a la capacité de restreindre les activités d'exploitation forestière. L'exploitation forestière y est permise, mais des mesures visant à minimiser son impact seront exigées, en particulier les mesures relatives à la protection des rives.

Les boisés privés concernés par cette affectation sont situés à proximité des rivières à saumons que sont la Saint-Jean, la York et la Dartmouth, dans la Seigneurie de l'Anse-à-l'Étang et dans les rangs est et ouest de la rivière Petite-Vallée.

## **MRC Denis-Riverin**

Dans la MRC Denis-Riverin, les zones de villégiature peuvent se retrouver sur des territoires réservés à une affectation forestière ou récréative, mais c'est dans cette dernière que les activités forestières seront les plus restreintes. Ainsi, dans une zone désignée récréative, les seules activités forestières permises seront la coupe sanitaire, l'élagage ainsi que la coupe pour implanter un usage permis (comme la construction d'un chalet).

### **2.6.3 Les stations de recherche**

Les sites de recherches comprennent les forêts expérimentales, les forêts réservées à l'enseignement ou ayant une vocation de formation.

Aucune station de recherche n'est présente sur le territoire d'AFOGÎM dans les MRC du territoire. L'ancien Centre éducatif forestier de la Baie-des-Chaleurs est maintenant utilisé par la ZEC de la Petite Rivière Cascapédia.

Le Parc provincial de Miguasha est un site fossilifère où des recherches sont effectuées en paléontologie, sur l'évolution et sur la diversité de l'estuaire de la rivière Ristigouche. Un inventaire de la faune et de la flore de l'estuaire de la rivière Ristigouche font partie des recherches sur la biodiversité.

Dans Rocher-Percé, on compte des forêts expérimentales dans le secteur Val-d'Espoir. Ces forêts sont la propriété du MRN et sont entourées de forêts privées. Les plantations datent de 1980; depuis, on fait un suivi de la croissance. Dans la MRC Côte-de-Gaspé, le Collège de la Gaspésie y a développé une forêt d'enseignement.

## **2.6.4 Les zones de préservation intégrale**

Les zones de préservation intégrale comprennent les réserves écologiques; certaines zones de préservation dans des parcs, réserves ou refuges, des sites archéologiques et certains sites classés historiques.

### **2.6.4.1 Les sites archéologiques**

Les **MRC Avignon et Bonaventure** comportent plusieurs sites archéologiques préhistoriques et historiques potentiels dont l'appartenance culturelle est, soit euro-québécoise, archaïque ou indéterminée (MRC Avignon, 1987; MRC Bonaventure, 1987). Mentionnons, entre autres, les sites Nichil, Pointe Labillois, Géraghty, Firlotte, Gesgapegiag, Pointe-à-Bourque, Pointe-à-la-Croix, Pointe-à-Boudreau, moulin Day à Bonaventure, poterie Mondor à New Carlisle, le caveau de Ste-Hélène-de-la-Croix et celui de Port-Daniel, etc. Dans sa planification des grandes orientations d'aménagement, la MRC Avignon met l'accent sur la mise en valeur des sites archéologiques répertoriés. Ces sites ne jouissent toutefois pas encore de zone de préservation intégrale. Aucune zone de préservation n'a d'ailleurs été identifiée dans le schéma d'aménagement des MRC.

Dans la **MRC Rocher-Percé**, le site du Bourg de Pabos est un site archéologique et historique classé. Dans un site portant cette mention, aucune modification du patrimoine historique et archéologique n'est permise sans l'approbation du ministère de la Culture et des Communications. L'intérêt archéologique n'est pas uniquement concentré dans le secteur du Bourg de Pabos, mais également à

plusieurs endroits autour de la Baie du Grand Pabos. Ces sites ne possèdent cependant pas le niveau de protection du Bourg de Pabos. L'intérêt principal de ce site est la présence de vestiges des premiers établissements européens et de ceux qui leur ont succédé.

Dans la **MRC Côte-de-Gaspé**, plusieurs sites sont situés dans la baie de Gaspé, mais deux seulement sont situées à proximité de lots boisés : le site de l'embouchure de la rivière Saint-Jean et le site de Penouille. Plusieurs autres sites se retrouvent le long de la Rivière-au-Renard et de la rivière Grande-Vallée sur des terres privées. Tous ces endroits sont des sites archéologiques amérindiens.

La **MRC Denis-Riverin** compte un grand nombre de sites archéologiques amérindiens. On compte parmi eux les plus anciens sites de l'est du Québec, dont un site à Sainte-Anne-des-Monts datant de 6 000 ans. On retrouve des sites à Manche-d'Épée, Mont-Louis, Marsoui, Cap-au-Renard, Tourelle, Sainte-Anne-des-Monts, Cap-Chat et Capucins. Toutes ces localités, sauf les deux premières, comptent plus d'un site. Le site amérindien se trouvant au sud du phare et de l'école de Marsoui est l'un des plus vaste au Québec. Il couvre une superficie de 1,8 km<sup>2</sup> situé entièrement sur des terres privées. Des arrangements sont intervenus avec les propriétaires des lots où est situé le site. Ceux-ci permettent la réalisation de fouille tout en laissant la propriété aux possesseurs des lots. Ce site est devenu un lieu de stage en archéologie qui accueille un grande nombre d'étudiants en provenance du Canada et de l'étranger. Des activités d'interprétation permettent également aux visiteurs d'avoir accès au site. Exception faite du Bourg de Pabos, les sites mentionnés ne sont pas protégés par une réglementation particulière de la part des autorités locales. Il existe toutefois une réglementation du ministère des Affaires culturelles exigeant une caractérisation préalable d'un site avant d'y apporter une quelconque modification.

«La loi oblige quiconque découvre un bien ou un site archéologique à en informer le ministère (de la Culture et des communications) sans délai, que la découverte soit accidentelle ou qu'elle ait eu lieu dans le cadre d'une recherche archéologique. Le ministère peut alors ordonner la suspension de toute activité sur les lieux de façon à permettre aux spécialistes de faire les expertises et les interventions nécessaires, à charge de compensation pour les dommages subis, le cas échéant.»

#### **2.6.4.2 Les sites classés historiques et les lieux historiques nationaux**

Ces deux statuts servent à protéger des lieux ayant une valeur historique nationale. Les sites classés historiques sont sous la responsabilité du ministère des Affaires culturelles du Québec tandis que les lieux historiques nationaux relèvent du Service canadien des parc. Deux sites situés à proximité de

la forêt privée sont présents sur le territoire : le site historique du Bourg de Pabos et le lieu historique national de la Bataille de Ristigouche.

### **2.6.4.3 Les zones de préservation et de prélèvement de la faune**

#### **2.6.4.3.1 Les réserves fauniques**

Des cinq réserves fauniques situées dans les MRC, deux d'entre elles sont situées à proximité de lots boisés privés : la réserve faunique de Port-Daniel et celle de la rivière Sainte-Anne. La première est située sur le territoire de la MRC Rocher-Percé et la seconde dans la MRC Denis-Riverin. L'ancienne réserve faunique Baldwin et la réserve faunique Chic-Chocs, qui ne côtoient pas les terres privées, sont également situées dans la MRC Denis-Riverin tandis que la réserve faunique de la rivière Saint-Jean se trouve dans la MRC Côte-de-Gaspé.

Les réserves fauniques sont des territoires voués à la conservation, à la mise en valeur et à l'utilisation de la faune. On y pratique principalement des activités de piégeage, de chasse et de pêche, de même que d'autres activités de plein air comme le ski de randonnée et le canot-camping. Bien qu'on y effectue les mêmes activités de prélèvement de la faune qu'en territoire libre, le nombre de prélèvements y est limité et plus strictement contrôlé. Dans une réserve faunique, il ne peut y avoir qu'un nombre limité de chasseurs, de trappeurs et de pêcheurs, et chacun est assigné à un territoire bien déterminé. Les activités forestières et minières sont permises, mais elles sont assujetties à des restrictions.

#### **2.6.4.4 Les réserves écologiques**

Une réserve écologique est avant tout un territoire conservé à l'état naturel. Tous les sites choisis présentent des caractéristiques écologiques distinctives. Dans certains cas, il s'agit d'un milieu où les sols, les dépôts de surface, les végétaux et la faune s'intègrent bien dans un ensemble représentant des caractéristiques naturelles d'une région.

Dans d'autres cas, le statut de réserve écologique permet de sauvegarder des espèces fauniques ou floristiques rares ou menacées, ou encore des sites exceptionnels. Dans tous les cas, on peut véritablement parler de musées naturels où la conservation, la connaissance scientifique et, quand c'est possible, l'éducation sont privilégiées. L'accès à ces réserves est extrêmement restreint puisque seule une autorisation écrite du MEF permet à une personne d'y circuler. Les personnes ayant accès à ces réserves sont généralement des chercheurs qui y poursuivent des études.



Dans les MRC de la région, il n'y a pas, à l'heure actuelle, de réserve écologique en forêt privée. La réserve écologique de Manche-d'Épée se trouve toutefois en bordure de forêts privées et deux réserves écologiques en projet, l'une à Mont-Saint-Pierre et l'autre à Grande-Rivière, pourraient se retrouver partiellement sur le territoire d'AFOGÎM.

La réserve écologique de Manche-d'Épée a été créée afin de préserver une communauté végétale rare en Gaspésie; une érablière sucrière à bouleau jaune poussant sur un fond rocheux de calcaire. Cette vallée du ruisseau Manche-d'Épée est caractéristique des vallées aux flancs escarpés que l'on rencontre sur la rive nord de la Gaspésie. On y trouve également une fougère susceptible d'être désignée menacée ou vulnérable, le polystic faux-lonchitis.

Le projet de réserve écologique sur les versants de la vallée de Mont-Saint-Pierre est justifié par la présence de nombreuses espèces de plantes rares et par la dynamique de la formation des empilements de pierre sur les versants et l'écologie particulière du milieu. Cette vallée de Mont-Saint-Pierre représente l'un des 4 ou 5 sites les plus étudiés au monde dans ce domaine. Parmi les espèces rares rencontrées dans cette vallée, la vergerette à feuilles segmentées, le drioptère fougère-mâle et le polystic faux-lonchitis sont tous des espèces susceptibles d'être désignées menacées ou vulnérables.

Le projet de réserve écologique le long de la Grande-Rivière est justifié par la présence d'une flore particulière poussant en milieu calcaire, par les espèces rares qu'on y trouve et par les faibles perturbations rencontrées dans ce milieu. Parmi les espèces rares, plusieurs sont considérées susceptibles d'être désignées menacées ou vulnérables. Il s'agit de l'arnica lonchophylle sous-espèce lonchophylle, du gymnocarpe de Robert, de la woodsie alpine, du cyripède royal, du muhlenbergie de Richardson, du rosier de Rousseau et de l'aster d'Anticosti. La Grande-Rivière abrite d'ailleurs la plus grande population qui soit connue dans le monde de l'aster d'Anticosti.

#### **2.6.4.5 Les parcs**

Dans les MRC, on compte quatre parcs : le parc de l'Île Bonaventure et du Rocher Percé dans Rocher-Percé, le Parc National Forillon dans Côte-de-Gaspé et le Parc de la Gaspésie dans Denis-Riverin et le Parc de Miguasha dans Avignon. Ils sont localisés à proximité de lots boisés privés.

Il existe trois types de parc : les Parcs Nationaux relevant de Parcs Canada comme le Parc Forillon et les parcs québécois relevant du Service Faune et Parc Québec (S.F.P.Q.) comme le Parc de la

Gaspésie, celui de l'Île Bonaventure, du Rocher Percé et de Miguasha ainsi que les parc régionaux. Dans tous les cas, on considère que les écosystèmes doivent recevoir le plus haut degré de protection pour assurer la perpétuation de milieux naturels relativement peu dégradés par l'activité humaine. Par conséquent, on y interdit toutes les activités humaines qui menacent l'intégrité des écosystèmes du parc. La cueillette, la chasse sportive, le piégeage, la coupe forestière ainsi que les activités minières ou industrielles sont interdites dans un parc. La pêche sportive peut être autorisée, mais uniquement dans certains secteurs désignés. Cette dernière activité est généralement plus développée dans les parcs québécois.

Un projet de parc est en cours dans la MRC Bonaventure. En effet, un territoire longeant la rivière Bonaventure a été ciblé. Beaucoup de démarches ont été effectuées, on attend une réponse sous peu.

#### **2.6.4.6 Les refuges d'oiseaux migrants**

Les refuges d'oiseaux migrants sont un ensemble d'habitats d'importance nationale pour les oiseaux migrants. Leur fonction est de protéger les oiseaux contre la chasse ou tout autre type de dérangement durant leur arrêt dans les lieux de reproduction ou aux divers points d'escale de leur migration. Le Règlement sur les refuges d'oiseaux migrants interdit de déranger, de détruire ou de prendre des nids d'oiseaux migrants. Il est aussi interdit d'exercer une activité nuisible aux oiseaux migrants, à leurs oeufs, à leurs nids ou à leur habitat. Dans les MRC Rocher-Percé, Côte-de-Gaspé et Denis-Riverin, on ne retrouve que le refuge d'oiseaux migrants de l'île Bonaventure. Dans les MRC Bonaventure et Avignon, on retrouve deux refuges, soit celui de Saint-Omer et le marais Alexander de Pointe-à-la-Croix.

## 2.7 LES SECTEURS D'USAGE

### 2.7.1 Les carrières et sablières

L'exploitation d'une carrière ou d'une sablière consiste en l'extraction de matériaux à des fins de travaux d'infrastructures routières ou municipales.

Les carrières et les sablières se retrouvent ici et là tout le long de la péninsule gaspésienne. Elles sont, en général, plus nombreuses sur la rive sud, compte tenu du potentiel élevé et de la très bonne qualité de la pierre.

La **MRC Avignon** a sur son territoire 47 carrières et sablières. Les municipalités de Maria, Carleton et Nouvelle sont les municipalités où nous en retrouvons le plus, soit 10 pour Maria, 8 pour Carleton et 9 pour Nouvelle.

Nous retrouvons sur le territoire de la **MRC Bonaventure** 84 carrières et sablières (MEF, gestion documentaire 1998). Les municipalités de Paspébiac et New Richmond possèdent sur leur territoire environ 53% de tous les dépôts, soit 18 et 24 respectivement.

Dans la **MRC Rocher-Percé**, plus de 67 carrières et sablières ont été dénombrées dont 12 dans la municipalité de Percé.

Quant à la **MRC Côte-de-Gaspé**, 82 carrières et sablières ont été identifiées. La ville de Gaspé regroupe 72 d'entre elles.

Dans la **MRC Denis-Riverin**, 89 carrières et sablières ont été notées. Elles sont réparties principalement dans les municipalités de Cap-Chat, Sainte-Anne-des-Monts et Tourelle.

Il est à noter que les renseignements obtenus ne décrivent pas si ces carrières-sablières sont en exploitation ou non. Le dénombrement a été effectué en fonction de la quantité de dossiers gérés par le MEF depuis 1991 et la mise à jour en date du 1<sup>er</sup> octobre 1999.

## 2.7.2 La disposition des déchets solides

Présentement, sur le territoire des MRC, le seul moyen de disposition des déchets est l'enfouissement, soit dans un lieu d'enfouissement sanitaire (LES) ou dans un dépôt en tranchée (DET).

Pour les **MRC Bonaventure et Avignon**, il n'existe qu'un seul LES et il est situé à New Richmond dans la MRC Bonaventure. Il dessert les municipalités d'Escuminac, Nouvelle, Carleton, Maria, New Richmond, Caplan, Saint-Siméon, Bonaventure et Paspébiac. Les autres municipalités disposent leurs déchets dans un DET situé sur leur territoire ou dans une municipalité voisine. Aucun dépôt de matériaux secs (DMS) n'existe sur le territoire des MRC Bonaventure et Avignon.

Dans la **MRC Rocher-Percé**, deux sites d'enfouissement sont situés à Grande-Rivière et Percé. Celui de Grande-Rivière dessert les municipalités de Sainte-Thérèse, Grande-Rivière, Saint-François, Pabos, Chandler, Pabos-Mills et Newport. Seules les deux municipalités de l'Anse-aux-Gascons et Port-Daniel disposent leur déchet dans des dépôts en tranchée.

Un centre de recyclage est présentement en construction à Grande-Rivière.

Dans la **MRC Côte-de-Gaspé**, on retrouve trois sites où on peut disposer les déchets, soit le lieu d'enfouissement sanitaire de Gaspé et les deux sites en tranchée de Murdochville et Cloridorme. À noter que les municipalités de Petite-Vallée et Grande-Vallée utilisent le site de dépôt en tranchée de Rivière-Madeleine.

Quant à la **MRC Denis-Riverin**, le lieu d'enfouissement sanitaire de Sainte-Anne-des-Monts dessert les municipalités de Capucins à Tourelle. Les autres municipalités de la MRC possèdent toutes un lieu de dépôt en tranchée.

Tableau 24: Inventaire des sites de disposition des déchets, carrières, sablières et sols contaminés – MRC Avignon

Municipalité	Lieu d'enfouissement sanitaire	Dépôt en tranchée	Dépôt de matériaux secs	Carrières et sablières	Sols contaminés
María	-	*	-	10	2
Carleton	-	*	-	8	1
Saint-Omer	-	-	-	3	-
Nouvelle	-	*	-	9	1
Escuminac	*	*	-	3	-
Pointe-à-la-Croix	-	-	2	6	2
Ristigouche sud-est	-	**	-	1	-
Matapédia	*	***	-	1	-
Saint-André-de-Restigouche	*	-	-	1	-
Saint-Alexis de Matapédia	-	-	-	2	-
Saint-François D'Assise	*	-	-	-	-
L'Ascension-de-Patapédia	1	-	-	2	-

\* Lieu d'enfouissement sanitaire de New Richmond

\*\* Dépôt en tranchée de Pointe-à-la-Croix

\*\*\* Dépôt en tranchée de Saint-Alexis de Matapédia

Tableau 25: Inventaire des sites de disposition des déchets, carrières, sablières et sols contaminés – **MRC de Bonaventure**

<b>Municipalité</b>	<b>Lieu d'enfouissement sanitaire</b>	<b>Dépôt en tranchée</b>	<b>Dépôt de matériaux secs</b>	<b>Carrières et sablières</b>	<b>Sols contaminés</b>
<b>Shigawake</b>	-	<b>1</b>	-	-	-
<b>Saint-Godefroi</b>	-	<b>1</b>	-	-	-
<b>Hopetown</b>	-	<b>1</b>	-	-	-
<b>Hope</b>	-	<b>1</b>	-	<b>3</b>	-
<b>Paspébiac</b>	*	-	-	<b>18</b>	-
<b>New Carlisle</b>	-	<b>1</b>	-	<b>4</b>	-
<b>Saint-Elzéar</b>	-	<b>1</b>	-	<b>9</b>	-
<b>Bonaventure</b>	*	-	-	<b>9</b>	<b>1</b>
<b>Saint-Siméon</b>	*	-	-	<b>3</b>	-
<b>Saint-Alphonse</b>	-	<b>1</b>	-	<b>5</b>	-
<b>Caplan</b>	*	-	-	<b>2</b>	<b>1</b>
<b>New Richmond</b>	<b>1</b>	-	-	<b>24</b>	<b>6</b>
<b>Casapédia-St-Jules</b>	*	-	-	<b>3</b>	-

\* Lieu d'enfouissement sanitaire de New Richmond

Tableau 26: Inventaire des sites de disposition des déchets, carrières, sablières et sols contaminés – **MRC Rocher-Percé**

<b>Municipalité</b>	<b>Lieu d'enfouissement sanitaire</b>	<b>Dépôt en tranchée</b>	<b>Dépôt de matériaux secs</b>	<b>Carrières et sablères</b>	<b>Sols contaminés</b>
<b>Percé</b>	<b>1</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>12</b>	<b>2</b>
<b>Sainte-Thérèse</b>	<b>*</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>3</b>	<b>-</b>
<b>Grande-Rivière</b>	<b>1</b>	<b>-</b>	<b>1</b>	<b>9</b>	<b>1</b>
<b>St-François de Pabos</b>	<b>*</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>3</b>	<b>-</b>
<b>Pabos</b>	<b>*</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>8</b>	<b>2</b>
<b>Chandler</b>	<b>*</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>7</b>	<b>4</b>
<b>Pabos-Mills</b>	<b>*</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>5</b>	<b>-</b>
<b>Newport</b>	<b>*</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>10</b>	<b>-</b>
<b>Anse-aux-Gascons</b>	<b>-</b>	<b>1</b>	<b>-</b>	<b>4</b>	<b>-</b>
<b>Port-Daniel</b>	<b>-</b>	<b>1</b>	<b>-</b>	<b>6</b>	<b>-</b>

**\* Lieu d'enfouissement sanitaire de Grande-Rivière**

Tableau 27 : Inventaire des sites de dispositions de déchets, carrières, sablières et sols contaminés - MRC Côte-de-Gaspé

<b>Municipalité</b>	<b>Lieu d'enfouissement sanitaire</b>	<b>Dépôt en tranchée</b>	<b>Dépôt de matériaux secs</b>	<b>Carrières et sablières</b>	<b>Sols contaminés</b>
<b>Gaspé</b>	<b>1</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>72</b>	<b>7</b>
<b>Murdochville</b>	<b>-</b>	<b>1</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>3</b>
<b>Cloridorme</b>	<b>-</b>	<b>1</b>	<b>-</b>	<b>1</b>	<b>-</b>
<b>Petite-Vallée</b>	<b>*</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
<b>Grande-Vallée</b>	<b>*</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>4</b>	<b>1</b>
<b>TNO</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>5</b>	<b>11</b>

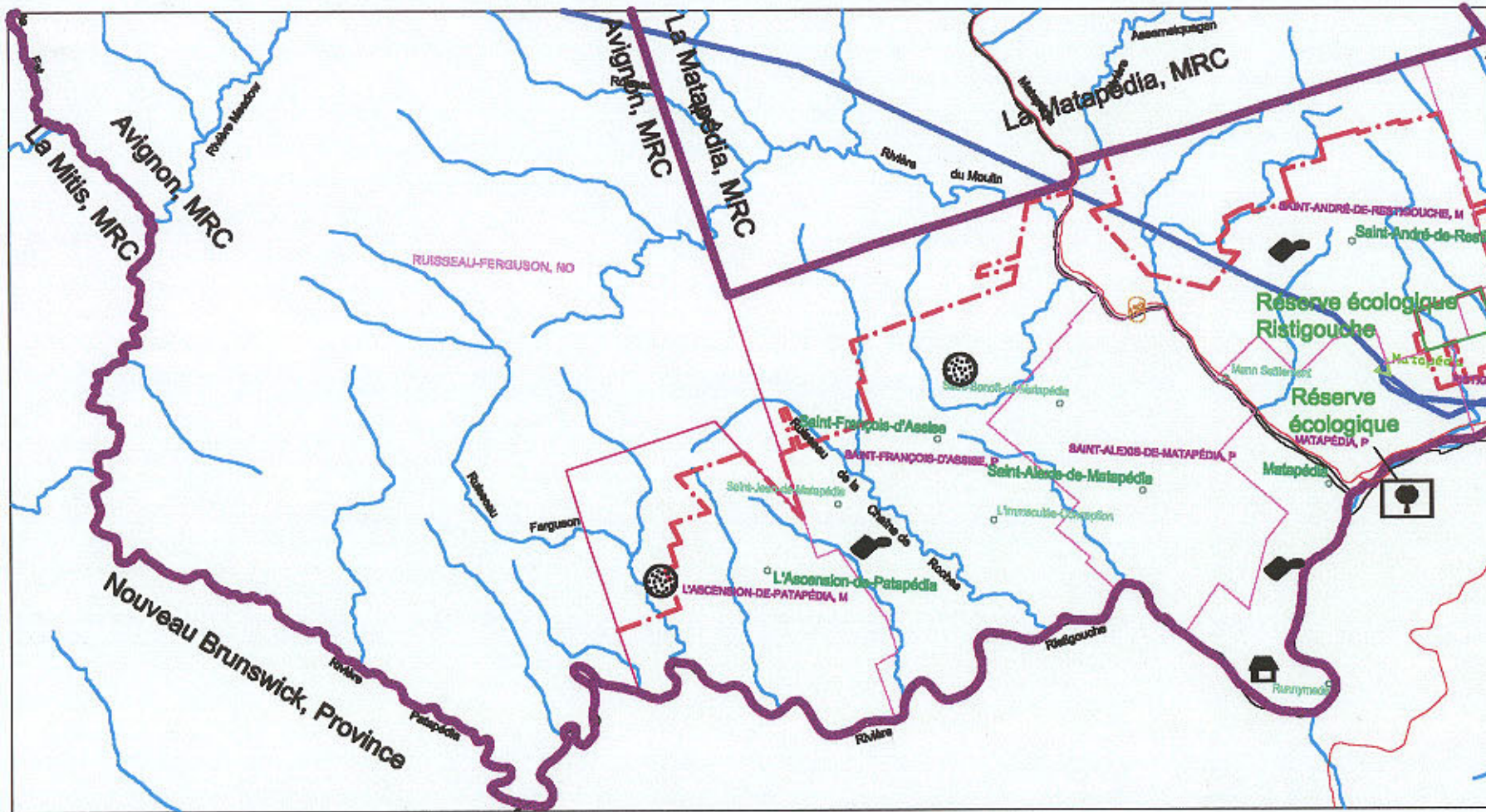
\* Dépôt en tranchée à Rivière-Madeleine



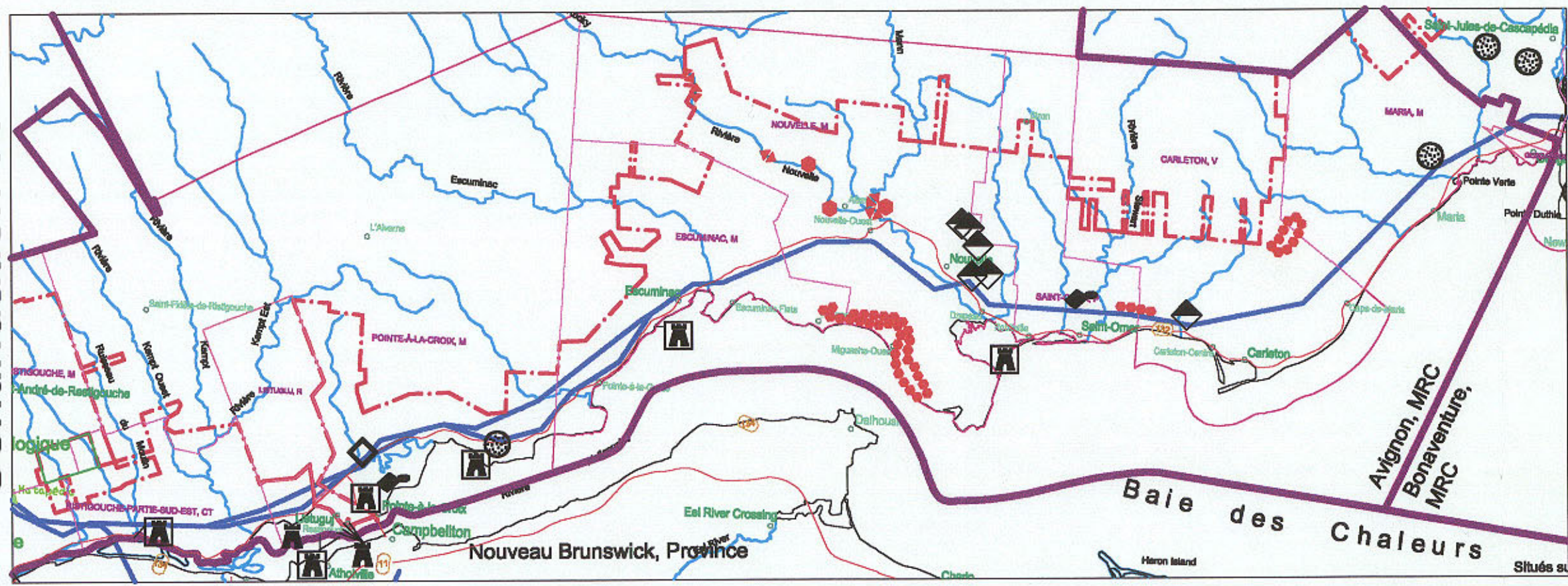
Tableau 28 : Inventaire des sites de disposition des déchets, carrières, sablières et sols contaminés - MRC Denis-Riverin

Municipalité	Lieu d'enfouissement sanitaire	Dépôt en tranchée	Dépôt de matériaux secs	Carrières et sablières	Sols contaminés
Rivière-Madeleine	-	1	-	6	-
Mont-Louis	-	1	-	12	2
Mont-St-Pierre	-	1	-	3	-
Rivière-à-Claude	-		1	1	--
Marsoui	-	1	-	1	-
La Martre	-	1	-	1	-
Tourelle	*	-	-	14	-
Sainte-Anne-des-Monts	1	-	-	16	-
Cap-Chat	*	-	-	24	1
Capucins	*	-	-	5	-
TNO	-	-	-	6	6

\* Lieu d'enfouissement sanitaire de Sainte-Anne-des-Monts



Voir Continuation 'A'



Continuation 'A'

AFOGIM

MRC : **AVIGNON**

**Milieus fragiles**

- 1) Zone instable (glissement) ; 2) Zone sensible à l'érosion
- Réserve écologique ou arrondissement naturel décrété par le Ministère de la Culture
- Peuplement forestier exceptionnel
- Boisé rare reconnu ou fragile
- Forêt d'expérimentation, d'enseignement, de recherche
- Site archéologique connu
- Site historique classé ou reconnu ou site archéologique classé ou reconnu

- Matériaux résiduels**
- Lieu d'enfouissement sanitaire
  - Lieu de dépôt en tranchées
  - 1) Site d'élimination inscrit ; 2) Dépôt de matériaux secs

- Carrières, gravières et sablières**
- Carrière : 1) active ; 2) Intermittente ou interrompue ; 3) abandonnée (généralisation de l'inventaire du Ministère de l'énergie et des ressources, 1990)
  - Carrière, gravière ou sablière (sources diverses)
  - Base ou centre de plein air
  - Zone de villégiature ou camps de pêche (rivières à saumons)
  - Limite du territoire privé
  - Limite municipale
  - Ligne énergétique (120 à 735 Kv)



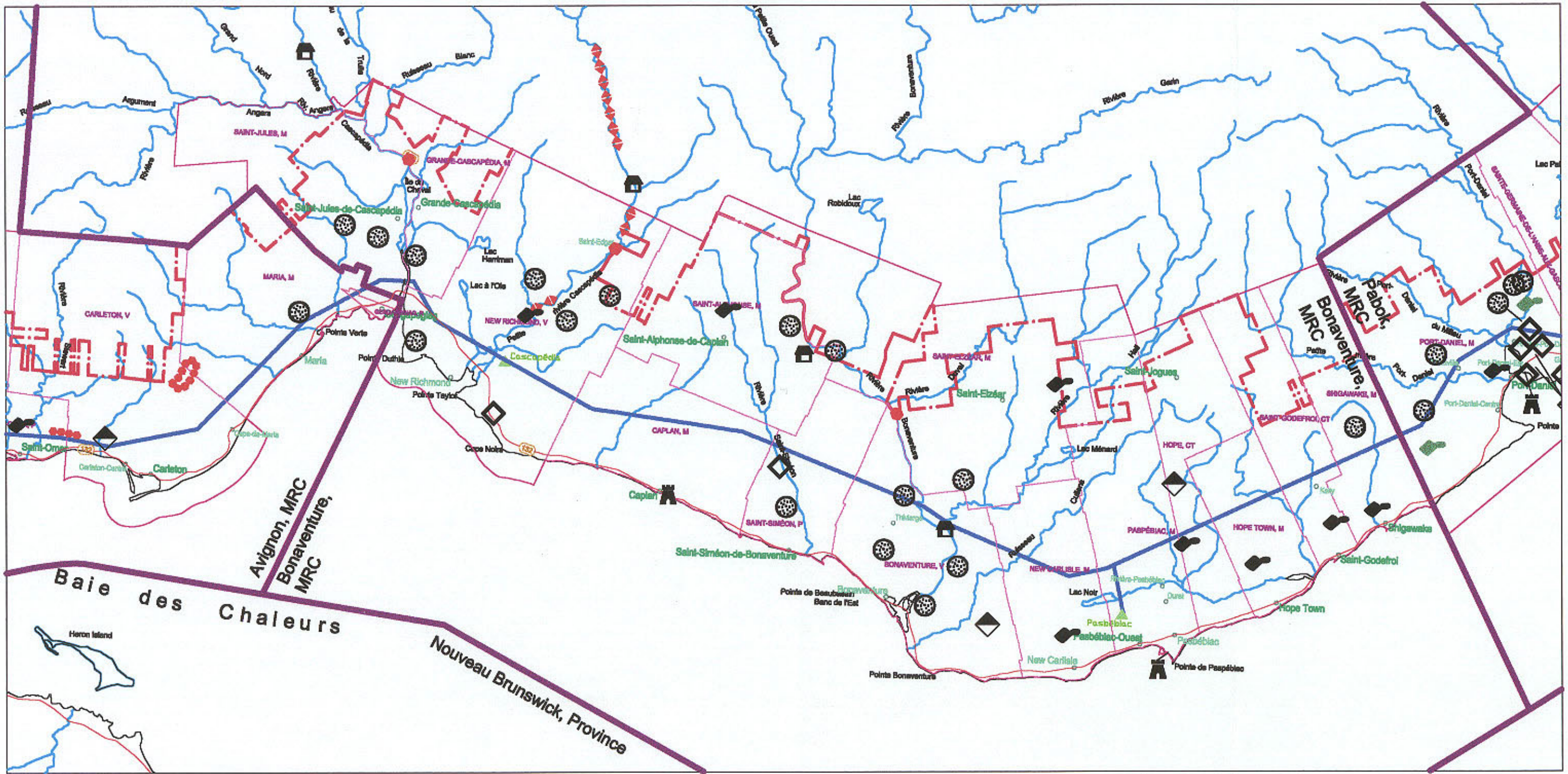
Projection cartographique UTM 20, NAD83

INVENTAIRE: Pesca Inc./Logigest Inc.

CARTOGRAPHIE ET GÉOMATIQUE :

**LOGIGEST** Inc.

484, rue de l'Hôtel de Ville, 2<sup>e</sup> étage,  
C.P. 185, Chandler (Québec) G0C 1K0  
Téléphone : (418) 689-5521/5527  
Télécopieur : (418) 689-5530  
E-Mail: logigest@globetrotter.qc.ca  
Version Finale Produite le 8 Nov.1999



- 1) Zone instable (glissement) ; 2) Zone sensible à l'érosion
- Réserve écologique ou arrondissement naturel décrété par le Ministère de la Culture
- Peuplement forestier exceptionnel
- Boisé rare reconnu ou fragile
- Forêt d'expérimentation, d'enseignement, de recherche

- Site archéologique connu
- Site historique classé ou reconnu ou site archéologique classé ou reconnu
- Matières résiduelles**
- Lieu d'enfouissement sanitaires
- Lieu de dépôt en tranchées
- 1) Site d'élimination inactif ; 2) Dépôt de matériaux secs
- Limite municipale

- Carières, gravières et sablières**
- Carrière : 1) active ; 2) intermittente ou interrompue ; 3) abandonnée (généralisation de l'inventaire du Ministère de l'Énergie et des ressources, 1990)
- Carrière, gravière ou sablière (sources diverses)
- Base ou centre de plein air
- Zone de villégiature ou camps de pêche (rivières à saumons)
- Limite du territoire privé
- Ligne énergétique (120 à 735 Kv)

**AFOGÎM**

---

MRC :  
**BONAVENTURE**

---

**Milieus fragiles**

0 5 10 15  
Kilomètres

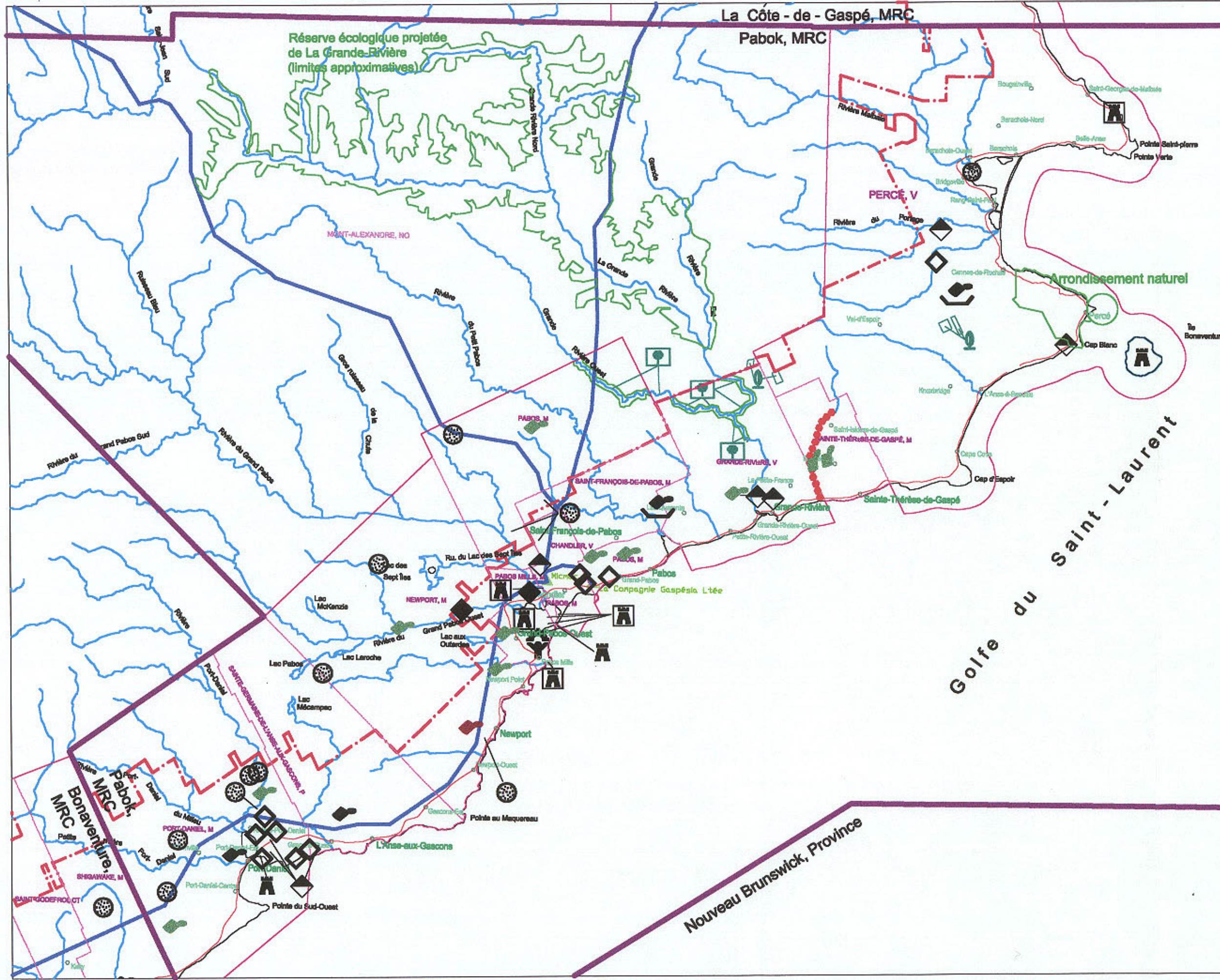
Projection cartographique UTM 20, NAD83

INVENTAIRE: Pesca Inc./Logigest Inc.

CARTOGRAPHIE ET GÉOMATIQUE :

**LOGIGEST** Inc.

484, rue de l'Hôtel de Ville, 2<sup>e</sup> étage,  
C.P. 185, Chandler (Québec) G0C 1K0  
Téléphone : (418) 889-5521/5527  
Télécopieur : (418) 889-5530  
E-Mail: logigest@globetrotter.qc.ca  
Version Finale Produite le 8 Nov. 1999



AFOGIM

MRC :

**PABOK**

**Milieus fragiles**

- 1) Zone instable (glissement) ; 2) Zone sensible à l'érosion
- Réserve écologique ou arrondissement naturel décrété par le Ministère de la Culture
- Peuplement forestier exceptionnel
- Boisé rare reconnu ou fragile
- Forêt d'expérimentation, d'enseignement, de recherche
- Site archéologique connu
- Site historique classé ou reconnu ou site archéologique classé ou reconnu
- Matériaux résiduels**
- Lieu d'enfouissement sanitaire
- Lieu de dépôt en tranchées
- 1) Site d'élimination inactif ; 2) Dépôt de matériaux secs
- Carrières, gravières et sablières**
- Carrière : 1) active ; 2) intermittente ou interrompue ; 3) abandonnée (généralisation de l'inventaire du Ministère de l'Énergie et des ressources, 1990)
- Carrière, gravière ou sablière (sources diverses)
- Base ou centre de plein air
- Zone de villégiature ou camps de pêche (rivières à saumons)
- Limite du territoire privé
- Limite municipale
- Ligne énergétique (120 à 735 Kv)

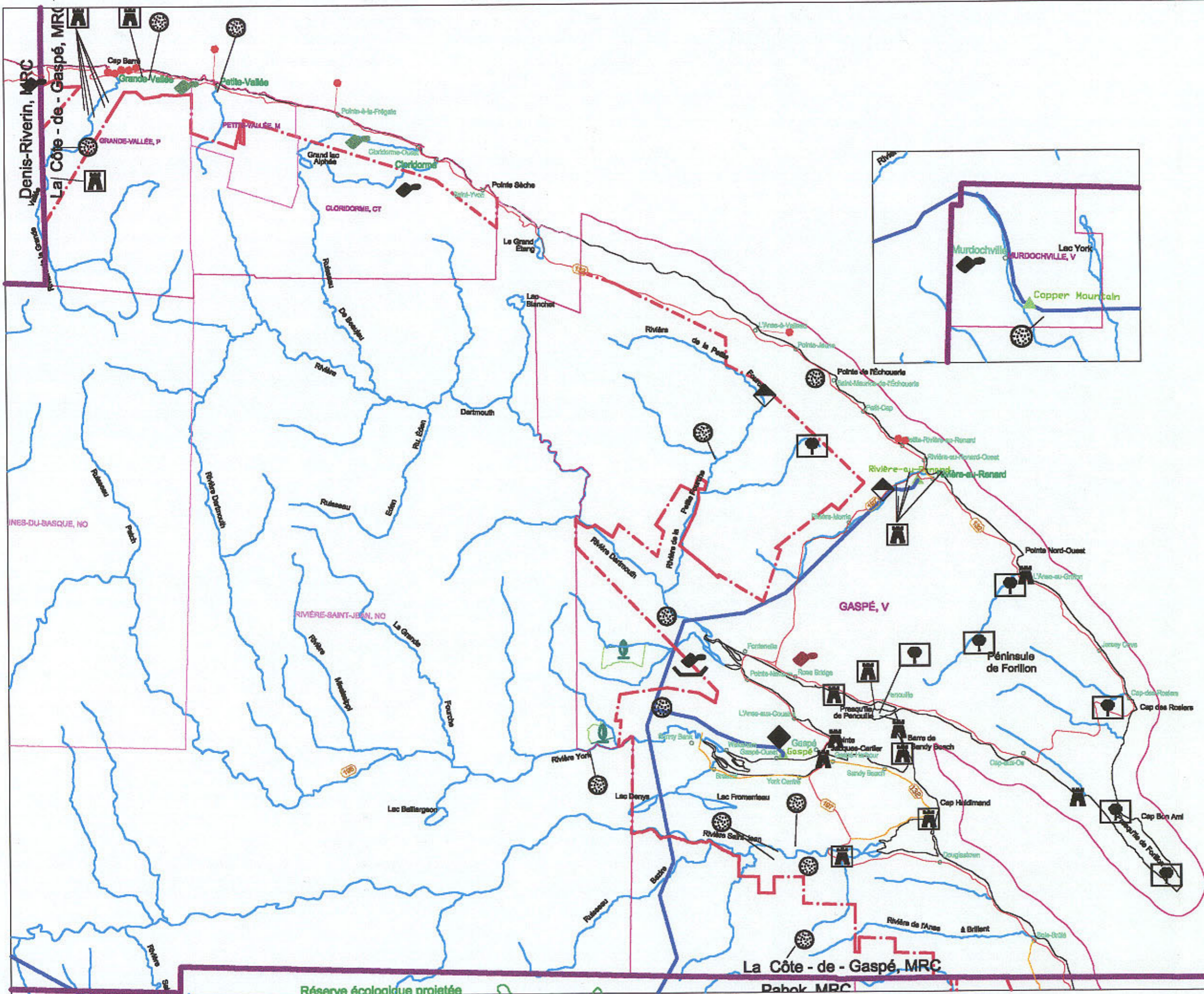


Projection cartographique UTM 20, NAD83  
Jean-Pierre Noël, Directeur de projet

Gilles Bernier et Eric Lavoie, Chargé de projet-géomatique

**LOGIGEST Inc.**

484, rue de l'Hôtel de Ville, 2<sup>e</sup> étage,  
C.P. 185, Chandler (Québec) G0C 1K0  
Téléphone : (418) 689-5521/5527  
Télécopieur : (418) 689-5530  
E-Mail: logigest@globetrotter.qc.ca  
Version Finale Produite le 8 Nov.1999



AFOGIM

MRC : **LA CÔTE-DE-GASPÉ**

**Milieus fragiles**

- 1) Zone instable (glissement) ; 2) Zone sensible à l'érosion
- Réserve écologique ou arrondissement naturel décrété par le Ministère de la Culture
- Peuplement forestier exceptionnel
- Boisé rare reconnu ou fragile
- Forêt d'expérimentation, d'enseignement, de recherche
- Site archéologique connu
- Site historique classé ou reconnu ou site archéologique classé ou reconnu

**Matières résiduelles**

- Lieu d'enfouissement sanitaire
- Lieu de dépôt en tranchées
- 1) Site d'élimination inactif ; 2) Dépôt de matériaux secs

**Carrières, gravières et sablières**

- Carrière : 1) active ; 2) intermittente ou interrompue ; 3) abandonnée (généralisation de l'inventaire du Ministère de l'Énergie et des ressources, 1990)
- Carrières, gravières ou sablières (sources diverses)
- Base ou centre de plein air
- Zone de villégature ou camps de pêche (rivières à saumons)

- Limite du territoire privé
- Limite municipale
- Ligne énergétique (120 à 735 Kv)



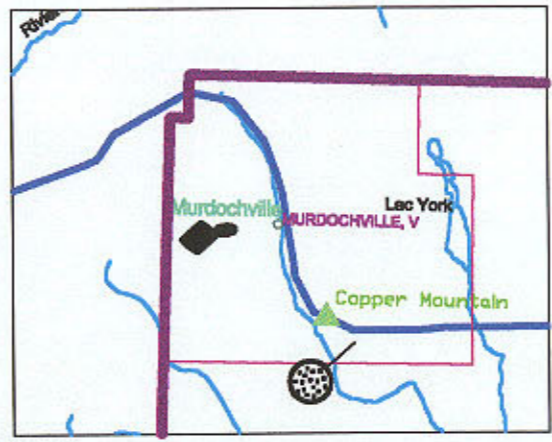
Projection cartographique UTM 20, NAD83  
Jean-Pierre Noël, Directeur de projet

Gilles Bernier et Eric Lavoie, Chargé de projet-géomatique

**LOGIGEST inc.**

484, rue de l'Hôtel de Ville, 2<sup>e</sup> étage,  
C.P. 185, Chandler (Québec) G0C 1K0  
Téléphone : (418) 689-5521/5527  
Télécopieur : (418) 689-5530  
E-Mail: logigest@globetrotter.qc.ca  
Version Finale Produite le 8 Nov. 1999

Golfe du Saint-Laurent



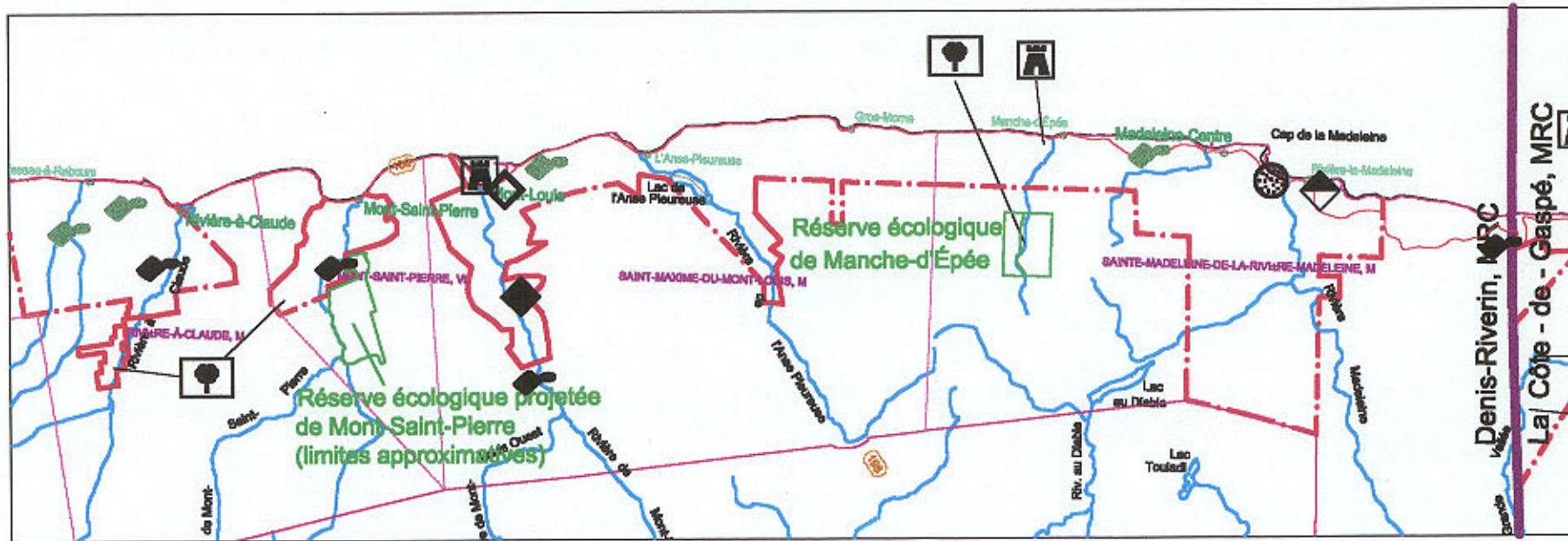
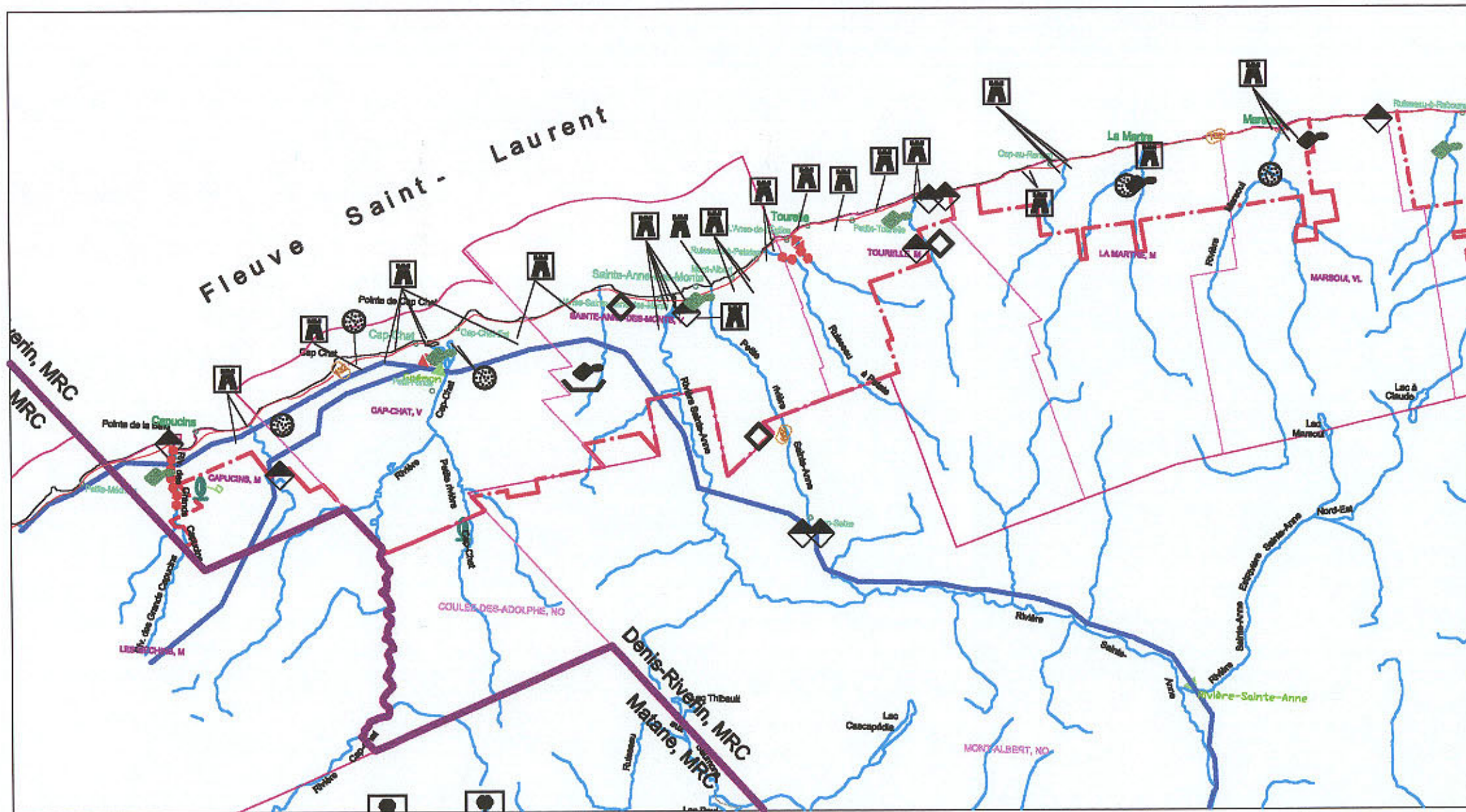
INES-DU-BASQUE, NO

RIVIÈRE-SAINT-JEAN, NO

La Côte-de-Gaspé, MRC

Rabok MRC

Réserve écologique projetée



Continuation 'A'

Voir Continuation 'A'

AFOGIM

MRC :

**DENIS-RIVERIN**

**Milieus fragiles**

- 1) Zone instable (glissement) ; 2) Zone sensible à l'érosion
- Réserve écologique ou arrondissement naturel décrété par le Ministère de la Culture
- Peuplement forestier exceptionnel
- Boisé rare reconnu ou fragile
- Forêt d'expérimentation, d'enseignement, de recherche
- Site archéologique connu
- Site historique classé ou reconnu ou site archéologique classé ou reconnu

**Matières résiduelles**

- Lieu d'enfouissement sanitaire
- Lieu de dépôt en tranchées
- 1) Site d'élimination inactif ; 2) Dépôt de matériaux escs

**Carrières, gravières et sablières**

- Carrière : 1) active ; 2) intermittente ou interrompue ; 3) abandonnée (généralisation de l'inventaire du Ministère de l'Énergie et des ressources, 1990)
- Carrière, gravière ou sablière (sources diverses)
- Base ou centre de plein air
- Zone de villégiature ou camps de pêche (rivières à saumons)

- Limite du territoire privé
- Limite municipale
- Ligne énergétique (120 à 735 Kv)



Projection cartographique UTM 20, NAD83  
Jean-Pierre Noël, Directeur de projet

Gilles Bernier et Eric Lavole, Chargé de projet-géomatique

**LOGIGEST inc.**

484, rue de l'Hôtel de Ville, 2<sup>e</sup> étage,  
C.P. 185, Chandler (Québec) G0C 1K0  
Téléphone : (418) 889-5521/5527  
Télécopieur : (418) 889-5530  
E-Mail: logigest@globetrotter.qc.ca  
Version Finale Produite le 8 Nov. 1999

## **2.8 LE BILAN DES RETOMBÉES ÉCONOMIQUES RELIÉES AUX ÉCOSYSTÈMES FORESTIERS EXCEPTIONNELS, AUX MILIEUX FRAGILES ET AUX SECTEURS D'INTÉRÊTS**

Il est difficile de quantifier la valeur des retombées économiques reliées aux écosystèmes forestiers exceptionnels. Ils peuvent constituer des éléments touristiques s'ils sont mis en valeur à l'intérieur d'un circuit reconnu. Par exemple, dans le Parc Forillon, on retrouve des peuplements feuillus exceptionnels sous ces conditions climatiques. Leur présence contribue à augmenter la valeur touristique de ce Parc. Dans la MRC Bonaventure, le site du Ruisseau Creux, et dans la MRC Avignon, les sentiers de Carleton-Maria ainsi que les érablières des Plateaux sont des secteurs susceptibles de renfermer des peuplements forestiers exceptionnels qui pourraient être mis en valeur.

Les milieux fragiles ne peuvent être exploités, à moyen terme, qu'à l'aide d'une structure telle un parc de conservation. Toutefois, une fois identifiés, la protection de leur intégrité génère nécessairement une valeur patrimoniale, écologique et esthétique dont il ne nous est pas encore possible de quantifier le poids économique. De ce fait, toute initiative d'un propriétaire forestier visant à bonifier les mesures de protection prévues au présent plan de mise en valeur pourra avoir des retombées positives.

L'importance des secteurs d'intérêt (corridors panoramiques, zone de villégiature, zone de préservation) ne fait aucun doute puisque 850 000 personnes visitent la Gaspésie chaque année. Elles y viennent principalement pour la beauté des paysages et les grands espaces (Pichat et al 1998).

Le secteur récréotouristique génère des activités importantes pour les MRC. Les activités de plein air (camping, descente de rivière, randonnée pédestre, vélo de montagne, motoneige, etc.) sont toutes des activités qui sont pratiquées par la population locale mais qui attirent aussi l'attention des populations extérieures à la région.

## **2.9 LES PROBLÈMES RELIÉS AUX ÉCOSYSTÈMES FORESTIERS EXCEPTIONNELS, AUX MILIEUX FRAGILES ET AUX SECTEURS D'INTÉRÊT**

La conservation des EFE est une préoccupation non seulement de la communauté régionale mais aussi nationale et internationale. Dans le cadre de son schéma d'aménagement, la MRC Avignon préconisait déjà la protection de l'environnement, des sites d'intérêt et des éléments du milieu naturel à caractère particulier (MRC Avignon, 1987). À ce jour, seulement 1% du Québec méridional et 3% du territoire habité (vallée du St-Laurent, péninsule gaspésienne, Lac St-Jean et Abitibi) sont protégés.

En raison d'une utilisation anthropique (agriculture, foresterie, activités récréotouristiques, etc.) et des pertes, dégradations et modifications qui en découlent, l'intégrité de plusieurs milieux fragiles et exceptionnels est compromise. La disparition et la perte d'intégrité des écosystèmes forestiers refuges, des forêts anciennes et des écosystèmes forestiers rares mettent ainsi en danger plusieurs espèces végétales et fauniques au Québec, ainsi que les milieux fragiles eux-mêmes.

Le document d'information sur les EFE (Québec, 1997a) fait état que 55% des EFE se retrouvent en territoire privé alors que seulement 15% de ces EFE bénéficient d'une certaine forme de protection. Sur terre privée, le droit de propriété rend la conservation et la protection des EFE difficiles, voire même impossibles dans certains cas. Dans l'état actuel des choses et malgré la position favorable du BAPE quant à l'intervention par réglementation des municipalités afin de protéger les terres privées (Québec, 1994a), les municipalités ne peuvent empêcher l'abattage d'arbres, seulement la restreindre (Québec, 1997a). Les moyens utilisés pour conserver ou protéger les milieux fragiles, les EFE et les secteurs d'intérêt requièrent donc l'étroite collaboration des propriétaires forestiers. Il devient aussi essentiel de les sensibiliser à l'importance de conserver ces milieux et leur proposer des moyens de conservation compatibles avec l'utilisation qu'ils font de leur territoire.



La problématique reliée aux milieux fragiles, aux EFE et aux secteurs d'intérêt sur territoire privé est de plusieurs ordres :

1. Les EFE sont souvent inconnus du propriétaire forestier et des intervenants forestiers et donc non protégés, d'où la grande vulnérabilité de ces écosystèmes.
2. Les milieux fragiles (sites hydriques, dénudés, pentes fortes, sols minces) ne sont pas toujours reconnus comme tels.
3. L'importance des secteurs d'intérêt particulièrement les corridors panoramiques ne font pas l'objet d'une protection adéquate.
4. Le développement de la villégiature en forêt se fait de façon anarchique.
5. Plusieurs espèces végétales menacées ou vulnérables ne sont pas connues ni protégées.
6. Il n'existe aucune localisation officielle des zones inondables.
7. Les zones sensibles à l'érosion sont peu ou non répertoriées à l'intérieur des terres.
8. Plusieurs sites d'importance pour la faune sont situés sur les terres privées, comme les ravages du cerf de Virginie.
9. Quelques réserves écologiques en bordure des forêts privées dont certaines en projet (Grande-Rivière et Mont-Saint-Pierre).
10. Les anciens dépotoirs sont peu suivis et souvent non répertoriés à moins que des problèmes aient été rapportés.

## Bibliographie

- BEAULIEU, Hélène et Michel HUOT. *Liste des espèces de la faune vertébrée susceptibles d'être désignées menacées ou vulnérables*, Ministère Environnement et Faune, Réimpression mars 1993, 107 p.
- BERGERON, Jean-François, André R. BOUCHARD et Normand VILLENEUVE. *Les écosystèmes forestiers exceptionnels du Québec*, Éléments clés de la biodiversité. L'Aubelle.
- LAVOIE, G. *Plantes vasculaires susceptibles d'être désignées menacées ou vulnérables au Québec*, En révision, MEF, Direction de la conservation et du patrimoine écologique, Division de la diversité biologique, 1992, 180 p.
- LOGIGEST SERVICES CONSEILS. *Bilan des connaissances- Programme de mise en valeur de la forêt privée de la Gaspésie, MRC Rocher-Percé, Côte-de-Gaspé et Denis-Riverin*, 1998, 155 p.
- MINISTÈRE DES RESSOURCES NATURELLES DU QUÉBEC (M.R.N.). *Les écosystèmes forestiers exceptionnels du Québec*, Document d'informations, Québec, 1996, 43 p.
- MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ (MRC) BONAVENTURE. *Schéma d'aménagement adopté le 29 juillet 1987*, New Carlisle, 1987, Annexe et 127 p.
- MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ (MRC) CÔTE-DE-GASPÉ. *Schéma d'aménagement adopté le 25 février 1987*, Rivière-au-Renard, 1987, 229 p.
- MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ (MRC) AVIGNON. *Schéma d'aménagement adopté en juin 1987*, Nouvelle, 1987, Annexes et 80 p.
- MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ (MRC) ROCHER-PERCÉ. *Schéma d'aménagement du territoire en vigueur en avril 1989*, Chandler, 1987, Annexes et 177 p.
- MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ (MRC) DENIS-RIVERIN. *Schéma d'aménagement du territoire de Denis-Riverin en vigueur le 5 juillet 1989*, Sainte-Anne-des-Monts, 1989, 116 p.
- PESCA ENVIRONNEMENT. *Plan de protection et de mise en valeur de la forêt privée, MRC Bonaventure et Avignon*, Rapport final remis au Syndicat des producteurs de bois de la Gaspésie, 1998, Annexes et 191 p.